

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 27 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

9 HEURES 30 – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

ADMINISTRATION GENERALE

1. Evolution de la Communauté de Communes : Présentation par les exécutifs, ou leurs représentants, de leur positionnement vis-à-vis du périmètre actuel – Information sur les démarches en cours
2. Compétences obligatoires - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Aménagement de l'Espace
3. Compétences obligatoires – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique
4. Compétences optionnelles – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement et du cadre de vie
5. Compétences optionnelles – Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale
6. Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution des compétences :
 - Electrification rurale et Eclairage public
 - Fourrière animale intercommunale
 - Opérations sous mandat
7. Information sur le schéma de mutualisation – Etat des retours
8. Election d'un Vice-Président
9. Détermination des indemnités de fonction

ACTION SOCIALE

10. Organisation de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pour la saison 2016 – Lancement des consultations
11. Accueil de loisirs « La boîte à Malices » - Ouverture du poste d'agent d'entretien
12. Accueil de loisirs « la boîte à Malices » - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la redéfinition du projet – Lancement de la consultation

ACTION ECONOMIQUE

13. Aides aux frais de fonctionnement des offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire – Subventions à l'office de tourisme de Richerenches et au syndicat d'initiative de Visan
14. Suppression de la régie relative à l'ouvrage « Le Pays de Grignan »
15. Voies Douces – Etude de faisabilité « berges de la Berre » et mise à jour du préprogramme « ancienne voie ferrée » - Désignations des élus référents.
16. Mise en œuvre d'un programme d'actions pour la préservation et la mise en valeur des sites « Sablière fossilifère et zone humide la Glacière » de Réauville – Sites touristiques et pédagogiques d'intérêt régional - Approbation.
17. Demande de dérogation au repos dominical présentée par société W DISTRIBUTION – Domaine Eyguebelle à Vaulaurie - Approbation

FINANCES

18. Budget Annexe REOM – Décision Modificative n°1
19. Restitution aux Communes des biens nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « adduction d'eau potable »

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

20. Siège administratif de la Communauté de Communes – Demande de délai Ad'AP
21. Contrat de ville 2015-2020 – Signature de la Communauté de Communes en tant que partenaire institutionnel - Autorisation

ELECTRIFICATION RURALE – ÉCLAIRAGE PUBLIC

22. SDED – instauration d'une commission consultative avec les EPCI – Désignation d'un représentant à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT
23. Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation 2015 – programme de rénovation de l'éclairage public

24. Questions diverses

Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_112-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	30
Excusés :.....	14
Absents :	1
Procurations :...	11
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et Messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-112 : Compétences optionnelles - Modification de l'intérêt communautaire - Compétence Action sociale d'intérêt communautaire

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°2014-38 en date du 21 février 2014, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire.

Plus précisément, le volet « Actions de solidarité » a été défini comme suit :
« Actions solidarité :

- L'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire (adhésion à la Banque alimentaire Drôme Ardèche) pour les Communes suivantes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grignan, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie. »

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_112-DE

Ce service ayant été étendu à la Commune de Montségur sur Lauzon en 2015, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à modifier la définition de cette compétence pour prendre en compte cette évolution.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

Vu l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

RAPPELLE les termes de la délibération n° 2014-38 du 21 février 2014 définissant la Compétence Action Sociale d'intérêt communautaire comme suit :

Actions enfance et jeunesse :

- *Négociation et gestion du contrat enfance et jeunesse, et, plus généralement de tous les contrats avec la CAF et/ou la MSA*
- *Coordination, pilotage et mise en œuvre des politiques contractuelles d'intérêt communautaire en matière d'enfance, de petite enfance et de jeunesse,*
- *Sont reconnus d'intérêt communautaire, les équipements d'accueil petite enfance implantés sur le périmètre de la Communauté de Communes, et dont les usagers proviennent des communes la composant. Dans ce cadre, la compétence de la Communauté consistera, en fonction de la nature juridique du service, en une gestion du service, en une participation au financement des associations porteuses et en une prise en charge de l'entretien des locaux affectés à leur fonctionnement.*

A ce titre, sont reconnus d'intérêt communautaire :

- ↳ *Le multi accueil collectif « les Bout'chous » - 26230 GRIGNAN (gestion associative)*
- ↳ *Le multi accueil collectif « Pomme d'Api » - 84600 GRILLON (gestion associative)*
- ↳ *Le multi accueil collectif « Lis Amourié » - 84600 VALREAS (gestion associative)*
- ↳ *La crèche « le Bac à sable » - 84820 VISAN*
- *Lieu d'accueil Enfants Parents « les Péquelets » (LAEP) - 84600 VALREAS*
- *La création, la gestion et les actions menées dans le cadre du Relais Assistants Maternels (RAM)*
- *Peuvent être reconnus d'intérêt communautaire les projets visant une amélioration de l'offre à destination des familles répondant, notamment, aux difficultés de garde en horaires décalés.*
- *Sont d'intérêt communautaire la création, la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les périodes de vacances scolaires et du mercredi. A ce titre, sont identifiés d'intérêt communautaire sur le territoire de la Communauté :*
 - ↳ *ALSH La Côte - 84600 VALREAS*
 - ↳ *ALSH - 84600 GRILLON*
 - ↳ *ALSH L'Oustaou d'Aqui - 84600 RICHERENCHES*
 - ↳ *ALSH - 84820 VISAN*
 - ↳ *ALSH du Pays de Grignan « la Boîte à malices »*
- *Sont d'intérêt communautaire les accueils de loisirs collectifs avec hébergement déclaré auprès des services de l'Etat, dans le cadre des séjours organisés pendant les périodes de vacances scolaires*
- *Relève également de la compétence communautaire la mise en œuvre des transports des enfants aux accueils de loisirs.*
- *La Communauté de Communes peut également participer au financement de structures qui, par leur activité, peuvent diversifier l'offre d'accueil de loisirs à l'échelle du territoire.*

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_112-DE

Le périscolaire n'est pas d'intérêt communautaire.

Actions solidarité :

- *L'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire (adhésion à la Banque alimentaire Drôme Ardèche) pour les Communes suivantes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grignan, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie.*

MODIFIE la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence dans les termes exposés ci-après :

« Actions solidarité :

- L'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire (adhésion à la Banque alimentaire Drôme Ardèche) pour les Communes suivantes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grignan, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie. »

PRECISE que les autres éléments de définition de l'intérêt communautaire de cette compétence restent inchangés.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Section 1: Introduction

Section 2: Methodology

Section 3: Results

Section 4: Discussion

Section 5: Conclusion

Section 6: References

Section 7: Appendix

Section 8: Bibliography

Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_113-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	30
Excusés :.....	14
Absents :	1
Procurations :...	11
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaft absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et Messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-113 : Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution d'une compétence - Compétence Electrification Rurale et Eclairage Public

Monsieur le Président rappelle que l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan, dispose que :

« La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan exerce l'intégralité des compétences dont sont dotées les deux communautés de communes qui fusionnent, sur l'ensemble de son périmètre. [...]

Sans préjudice des dispositions du II de l'article L. 5214-16, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_113-DE

communes aux communautés de communs existant avant la fusion sont exercées par la nouvelle communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci décide dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. Toutefois, ce délai est porté à deux ans lorsque cette restitution porte sur des compétences ni obligatoires, ni optionnelles.[...]

Il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conservation des compétences facultatives exercées actuellement par la Communauté de Communes sur une partie de son territoire et, notamment, sur la compétence Electrification Rurale - Eclairage Public.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce par trente-six (36) voix pour, deux (2) voix contre et quatre (4) abstentions,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-41-3,

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papès et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan,

CONFIRME l'exercice de la compétence Electrification Rurale - Eclairage Public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papès - Pays de Grignan.

PRECISE que cette compétence se définit comme suit :

- Réalisation des travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes rurales.
- Réalisation des travaux de mise en discrétion des réseaux de distribution d'énergie électrique existants sur le territoire communautaire.
- Réalisation des travaux de mise en place de l'éclairage public sur le territoire communautaire, étant précisé que cette compétence n'interfère pas avec le pouvoir de police des Maires quant au choix des lieux d'implantation des points lumineux.
- Prise en charge de l'entretien de l'éclairage public intégrant la fourniture d'énergie nécessaire à son fonctionnement.
- Révision des concessions en vigueur passées avec EDF par les Communes membres
- Exercice des droits d'autorité concédante déléguée.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

ID : 084-200040681-20151127-2015_114-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	30
Excusés :	14
Absents :	1
Procurations : ...	11
Suppléants :	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILES
C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J. FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et Messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-114 : Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution d'une compétence - Compétence Fourrière animale intercommunale

Monsieur le Président rappelle que l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan, dispose que :

« La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan exerce l'intégralité des compétences dont sont dotées les deux communautés de communes qui fusionnent, sur l'ensemble de son périmètre. [...]

Sans préjudice des dispositions du II de l'article L. 5214-16, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_114-DE

communes aux communautés de communs existant avant la fusion sont exercées par la nouvelle communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci décide dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. Toutefois, ce délai est porté à deux ans lorsque cette restitution porte sur des compétences ni obligatoires, ni optionnelles.[...]

Il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conservation des compétences facultatives exercées actuellement par la Communauté de Communes sur une partie de son territoire et, notamment, sur la compétence Fourrière animale intercommunale.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce à l'unanimité,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-41-3,

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan,

CONFIRME l'exercice de la compétence Fourrière animale intercommunale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

**PRECISE que cette compétence se définit comme suit :
Gestion intercommunale du service de fourrière animale (L. 221-11 du Code Rural et L. 5211-17 et L.1321-1 du CGCT)**

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_115-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents :	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à
M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-115 : Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution d'une compétence - Compétence Opération sous mandat et coopération avec d'autres EPCI

Monsieur le Président rappelle que l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan, dispose que :

« La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan exerce l'intégralité des compétences dont sont dotées les deux communautés de communes qui fusionnent, sur l'ensemble de son périmètre. [...]

Sans préjudice des dispositions du II de l'article L. 5214-16, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_115-DE

communes aux communautés de communes existant avant la fusion sont exercées par la nouvelle communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci décide dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. Toutefois, ce délai est porté à deux ans lorsque cette restitution porte sur des compétences ni obligatoires, ni optionnelles.[...]

Il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conservation des compétences facultatives exercées actuellement par la Communauté de Communes sur une partie de son territoire et, notamment, sur la compétence Opération sous mandat et coopération avec d'autres EPCI.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce à l'unanimité,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-41-3,

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan,

CONFIRME l'exercice de la compétence opération sous mandat et coopération avec d'autres EPCI sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

PRECISE que cette compétence se définit comme suit :

La Communauté de communes pourra intervenir par convention de mandat dans les domaines de la voirie.

Elle pourra également réaliser des prestations par convention de mandat pour le compte des communes membres (dans le domaine des bâtiments communaux, des réseaux d'eau et d'assainissement...).

Elle est compétente pour, en collaboration avec d'autres communes, syndicats ou organismes, effectuer des études ou réaliser des actions entrant dans le cadre des attributions telles que définies par le présent article.

La Communauté des Communes pourra en outre, sur décision de son Conseil Communautaire prise au cas par cas, intervenir à titre accessoire pour des collectivités extérieures à ses Communes membres, dans le strict respect de ses compétences statutaires, soit, conformément aux dispositions de l'article L. 5111-2 du code général des collectivités territoriales, par le biais de conventions, soit dans le cadre d'une procédure de marché public.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_116-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents :	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-116 : Elaboration d'un schéma de mutualisation - demande de délai

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales impose à chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de se doter d'un schéma de mutualisation des services avec les communes membres, et ce, avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Président rappelle en outre que, sur le territoire communautaire, la principale démarche en matière de mutualisation actuellement mise en œuvre concerne la mise en place du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_116-DE

Voulue comme l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique, la mutualisation doit permettre la réduction des coûts à moyen terme et l'optimisation de la gestion interne des services de la communauté avec ses communes membres (éviter les doublons) ainsi que l'amélioration de l'offre de services sur le territoire en créant, maintenant ou renforçant les compétences des personnels et des services.

La mise en place d'un tel schéma suppose un travail de concertation avec les Communes et la réalisation d'un diagnostic des pratiques de coopération du territoire. Ainsi, les 19 Communes du territoire ont été sollicitées fin juillet 2015 afin qu'elles fassent connaître leurs besoins et attentes pour pouvoir faire porter le schéma sur des problématiques concrètes.

Monsieur le Président informe enfin ses Collègues qu'à ce jour, seules quatre Communes ont exprimé des besoins en matière de mutualisation.

Compte tenu du contexte et des difficultés rencontrées au cours de l'année 2015 l'échéance du 31 décembre 2015 ne pourra pas être respectée.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de demander un délai aux services de la Préfecture de Vaucluse, étant précisé que l'objectif serait de pouvoir présenter un projet de schéma à l'occasion du vote du budget 2016.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE une demande de délai auprès de la Préfecture de Vaucluse pour la réalisation du schéma de mutualisation.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_117-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	29
Excusés :	15
Absents :	1
Procurations : ...	12
Suppléants :	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaït absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-117 : Accueil de loisirs « La Boîte à Malices » - Confection et livraison de repas - Approbation du DCE et lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Président rappelle que l'accueil de loisirs « la Boîte à Malices », géré par la Communauté de Communes fonctionnera en 2016 pour les vacances d'hiver (du 15 au 26 février), les vacances de printemps (du 11 au 22 avril), les vacances d'été (du 11 juillet au 26 août) et les vacances de Toussaint (du 20 au 28 octobre) et se déroulera au sein du groupe scolaire Emile LOUBET à Grignan. [Sous réserve de modification du calendrier scolaire]

Monsieur le Président précise qu'il convient de lancer une consultation afin de trouver un prestataire pour la confection et la livraison de repas durant le

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_117-DE

fonctionnement de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

Monsieur le Président donne lecture du projet de dossier de consultation des entreprises qui se compose de deux lots :

- lot n° 1 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » petites vacances 2016.
- lot n° 2 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » vacances d'été 2016.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
et ce à l'unanimité,**

ACCEPTÉ le dossier de consultation des entreprises pour la confection et la livraison de repas :

- lot n° 1 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » petites vacances 2016.
- lot n° 2 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » vacances d'été 2016.

ACCEPTÉ le lancement de la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_118-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents :	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à
M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-118 : Accueil de loisirs « La Boîte à Malices » - Ramassage et transport journalier d'enfants - Approbation du DCE et lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Président rappelle que l'accueil de loisirs « la Boîte à Malices », géré par la Communauté de Communes fonctionnera en 2016 pour les vacances d'hiver (du 15 au 26 février), les vacances de printemps (du 11 au 22 avril), les vacances d'été (du 11 juillet au 26 août) et les vacances de Toussaint (du 20 au 28 octobre) et se déroulera au sein du groupe scolaire Emile LOUBET à Grignan. [Sous réserve de modification du calendrier scolaire]

Monsieur le Président précise qu'il convient de lancer une consultation afin de trouver un prestataire pour le ramassage et le transport journalier d'enfants

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_118-DE

accueillis à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

Monsieur le Président donne lecture du projet de dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
et ce à l'unanimité,**

ACCEPTÉ le dossier de consultation des entreprises pour le ramassage et transport journalier d'enfants accueillis à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

ACCEPTÉ le lancement de la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_119-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents :	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Eta it absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à
M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-119 : Accueil de loisirs « La Boîte à Malices » - Prestation d'animation et de direction de la structure - Approbation du DCE et lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Président rappelle que l'accueil de loisirs « la Boîte à Malices », géré par la Communauté de Communes fonctionnera en 2016 pour les vacances d'hiver (du 15 au 26 février), les vacances de printemps (du 11 au 22 avril), les vacances d'été (du 11 juillet au 26 août) et les vacances de Toussaint (du 20 au 28 octobre) et se déroulera au sein du groupe scolaire Emile LOUBET à Grignan. [Sous réserve de modification du calendrier scolaire]

Monsieur le Président précise qu'il convient de lancer une consultation afin de trouver un prestataire pour la réalisation de l'animation et de la direction de

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_119-DE

l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

Monsieur le Président donne lecture du projet de dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
et ce à l'unanimité,**

ACCEPTÉ le dossier de consultation des entreprises pour l'animation et la direction de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « la Boîte à Malices » pour les différentes sessions de vacances 2016.

ACCEPTÉ le lancement de la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_120-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	29
Excusés :	15
Absents :	1
Procurations : ...	12
Suppléants :	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à
M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-120 : Accueil de loisirs - La Boîte à Malices - saison 2016 - Création d'emplois saisonniers

Le Président expose au conseil de la communauté que :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-2° alinéa ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le **09 DEC. 2015**
ID : 084-200040681-20151127-2015_120-DE

quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant qu'en raison du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - La Boîte à Malices géré par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan pour les vacances 2016, il y a lieu de créer [Sous réserve de modification du calendrier scolaire] :

Pour les vacances d'hiver :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 15 au 26 février 2016
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances de printemps :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 11 au 22 avril 2016
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances d'été :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 6 juillet au 14 août 2015,
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances de Toussaint :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 20 au 28 octobre 2016,
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

DECIDE de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances d'hiver 2016 un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 15 au 26 février 2016,

DECIDE de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances de printemps un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 11 au 22 avril 2016.

DECIDE de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances d'été un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 11 juillet au 26 août 2016.

DECIDE de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances de toussaint un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 20 au 28 octobre 2016.

PRECISE la nature des missions affectées à ce poste et le niveau de recrutement :

- Missions : quotidiennement : dresser les tables du réfectoire, éventuellement réceptionner les bacs de conditionnement des

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_120-DE

prestations alimentaires livrées en liaison chaude ou froide et signer le bon de livraison, servir les plats et débarrasser les tables avec l'aide de l'équipe d'animation, faire la vaisselle, nettoyer les bacs de conditionnement, le réfectoire, la cuisine, les autres salles occupées par l'ALSH La Boîte à Malices (dortoir, salles d'activités...) et l'ensemble des sanitaires utilisés durant le fonctionnement

- Niveau de recrutement : expérience professionnelle similaire souhaitée.

PRECISE que la durée hebdomadaire de cet emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe sera de 30 heures par semaine, pour chacune des périodes concernées.

DECIDE que la rémunération sera afférente à l'indice brut 297 - majoré 309.

HABILITE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_121-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents :	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à
M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-121 : Projet de création d'un Accueil de loisirs intercommunal - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la redéfinition du projet - Lancement de la consultation

Monsieur le Président rappelle qu'un projet de création d'un accueil de loisirs intercommunal avait été initié par la Communauté de Communes du Pays de Grignan et repris par la Communauté issue de la fusion.

Un marché de maîtrise d'œuvre avait été dévolu au Cabinet ARIES par délibération du conseil communautaire en date du 20 mars 2014. Ce projet, initialement prévu sur le territoire de la Commune de Réauville a finalement du être abandonné au vu de la complexité de sa mise en œuvre liée à la nature du site d'implantation.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_121-DE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commune de Roussas propose de mettre un terrain à disposition de la Communauté de Communes pour ce projet.

Le terrain proposé se situe à proximité du groupe scolaire Valrousse et permettrait de mutualiser les structures et, ainsi, de faire des économies d'échelle. Plus précisément, le projet d'ALSH pourrait profiter de la mutualisation de la cantine et de la salle de motricité, le Syndicat Valrousse pouvant quant à lui bénéficier de la mutualisation des sanitaires et des dortoirs.

Il convient donc aujourd'hui de mettre à jour le programme d'opération correspondant. Le Conseil Communautaire est donc invité à autoriser le lancement d'une consultation, par marché à procédure adaptée, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les conditions de faisabilité technique et financière de ce projet.

Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce par vingt-huit (28) voix pour et quatorze (14) oppositions,

AUTORISE le lancement d'une consultation, par marché à procédure adaptée, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les conditions de faisabilité technique et financière du projet de création d'un accueil de loisirs intercommunal.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Myriam-Henri GROS



Handwritten signature in blue ink.

Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_122-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	27
Excusés :	17
Absents :	1
Procurations : ...	14
Suppléants :	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J. FAGARD
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame M.J. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme M.H. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donné pouvoir à
M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C.
ROBERT

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-122 : Aides aux frais de fonctionnement des offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire - Subventions à l'office de tourisme de Richerenches et au syndicat d'initiative de Visan - Exercice 2015 - Approbation.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'en 2014, la Communauté de Communes a versé des aides aux frais de fonctionnement aux offices de tourisme et syndicats d'initiative - OTSI du territoire, sur la base suivante :

⇒ Office de Tourisme du Pays de Grignan (via une convention d'objectifs et de moyens reprenant les dispositions antérieures de l'ex CCPG) :

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_122-DE

- 38 064 euros (auxquels venait s'ajouter le produit de la taxe de séjour de Grignan 2013 : 23 626 euros),
- ⇒ Office de Tourisme Valréas - Enclave des Papes (via une convention d'objectifs et de moyens reprenant les dispositions antérieures de l'ex CCEP) : 34 100 euros
 - ⇒ Office de Tourisme de Richerenches : 400 euros

Monsieur le Président rappelle en outre que, pour 2015, la Communauté de Communes a acté en séance du 4 février 2015, le versement d'une aide aux frais de fonctionnement aux deux offices de tourisme ** :

- de Valréas-Enclave des Papes de 34 100 euros
- du Pays de Grignan de 61 690 euros

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'accorder une aide 2015 :

- à l'office de tourisme de Richerenches de 1 000 euros, au titre de la contribution de l'office de tourisme à l'augmentation de la fréquentation touristique du territoire et ce, notamment en période de hors saison touristique, par le biais du marché aux truffes et de l'ensemble des prestations et animations en lien avec notre terroir.
- au syndicat d'initiative de Visan, créé en juin 2013, de 500 euros.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution et le versement pour 2015 d'une aide aux frais de fonctionnement de 1 000 euros à l'Office de Tourisme * de Richerenches.

APPROUVE l'attribution et le versement pour 2015 d'une aide aux frais de fonctionnement de 500 euros au Syndicat d'Initiative de Visan.

PRECISE que les subsides correspondants sont inscrits au budget 2015 de la Communauté de Communes - compte 65-74 « Subventions de fonctionnement - Associations et autres organismes privés ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_123-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	27
Excusés :	17
Absents :	1
Procurations : ...	14
Suppléants :	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J. FAGARD
M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J. ORTIZ - J. PERTEK
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n° 2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n° 2015-114), absente excusée, a donné pouvoir à
M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DOUTRES (départ après le vote n° 2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n° 2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C.
ROBERT

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-123 : Compétence tourisme d'intérêt communautaire - Clôture de la régie de recettes « vente d'ouvrages »

Monsieur le Président rappelle que l'ouvrage intitulé « Le Pays de Grignan », édité en 2001 en 3 000 exemplaires, dans la collection "Images du Patrimoine", est l'aboutissement d'un long travail entrepris par les élus du canton de Grignan avec l'aide de l'Etat (essentiellement la DRAC Rhône-Alpes) et du Département de la Drôme, de 1997 à 1999. La répartition des 3 000 exemplaires s'est faite à égalité entre les trois partenaires, soit 1 000 exemplaires pour chacun d'entre eux.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_123-DE

Pour permettre la vente des exemplaires de cet ouvrage qui revenaient à l'intercommunalité, une régie de recettes a été instaurée en 2001, pour la vente de 970 exemplaires au prix de 22,87 € par publication.

Celle-ci a été reprise en 2014 par la communauté de communes dans le cadre de la fusion de la communauté de communes de l'Enclave des Papes et de celle du Pays de Grignan (délibération n° 2014-16 du 24 janvier 2014).

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le dernier exemplaire à la vente a été vendu le 14 octobre 2015. La régie de recettes n'ayant plus d'activité, il convient donc de la clôturer.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

CLOTURE la régie de recette « vente d'ouvrages » relative à l'ouvrage intitulé « le Pays de Grignan ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_124-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	26
Excusés :.....	17
Absents :	1
Procurations :...	14
Suppléants :.....	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Étaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Était absente :

Madame S. BARRAS

Étaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-124 : Voies Douces - Etude de faisabilité « Aménagement des berges de la Berre » - Désignations des élus référents.

Monsieur le Président rappelle que, suite au lancement d'une consultation portant sur l'aménagement de voies douces sur le territoire, le Conseil Communautaire a, en séance du 16 septembre dernier, retenu l'offre du groupement Trait d'Union / Indiggo, pour la tranche ferme « étude de faisabilité technique et financière portant sur la voie douce des berges de la Berre », de 19 750.50 € TTC et pour la tranche optionnelle « mise à jour du préprogramme de 2004 », de 5 760.00 € TTC.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_124-DE

Monsieur le Président précise que, conformément à la convention constitutive d'un groupement de commandes signée avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, il convient aujourd'hui de désigner :

- pour le comité technique, un élu par commune concernée, à savoir : Valaurie, Chantemerle lès Grignan, Réauville, Grignan, Taulignan, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset, Saint Pantaléon les Vignes (9 élus).
- pour le comité de pilotage, 3 élus parmi les 9 précédents.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, se sont portés candidats, pour la Commune de Valaurie : Monsieur Luc CHAMBONNET, pour la Commune de Chantemerle lès Grignan : Monsieur Jacques ORTIZ, pour la Commune de Réauville : Madame le Maire ou son représentant, pour la Commune de Grignan : Monsieur Gérard BICHON, pour la Commune de Taulignan : Monsieur Abel RIXTE, pour la Commune de Montbrison sur Lez : Monsieur Alain LE ROUX, pour la Commune de Le Pègue : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Rousset les Vignes : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Saint Pantaléon les Vignes : Madame Céline LASCOMBES.

Monsieur le Président précise en outre que, sont candidats au Comité de pilotage : Messieurs CHAMBONNET et BICHON et Madame LASCOMBES.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par quarante-et-un (41) voix pour et une (1) abstention,

DECIDE de désigner les élus référents siégeant au Comité Technique et au Comité de Pilotage pour le suivi de l'étude de faisabilité technique et financière des aménagements des berges de la Berre dans le cadre d'un vote à main levée.

DESIGNE pour siéger au Comité Technique :

pour la Commune de Valaurie : Monsieur Luc CHAMBONNET, pour la Commune de Chantemerle lès Grignan : Monsieur Jacques ORTIZ, pour la Commune de Réauville : Madame le Maire ou son représentant, pour la Commune de Grignan : Monsieur Gérard BICHON, pour la Commune de Taulignan : Monsieur Abel RIXTE, pour la Commune de Montbrison sur Lez : Monsieur Alain LE ROUX, pour la Commune de Le Pègue : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Rousset les Vignes : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Saint Pantaléon les Vignes : Madame Céline LASCOMBES.

DESIGNE pour siéger au Comité de Pilotage :

Messieurs CHAMBONNET et BICHON et Madame LASCOMBES.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_125-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	26
Excusés :	17
Absents :	1
Procurations : ...	14
Suppléants :	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL

Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO

Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant

Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX

Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT

Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant

Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL

M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN

M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER

M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-125 : Voies Douces - Mise à jour du préprogramme 2004 portant sur l'ancienne voie ferrée « Pierrelatte-Nyons », tronçon Montségur sur Lauzon / Saint Pantaléon les Vignes - Désignations des élus référents.

Monsieur le Président rappelle que, suite au lancement d'une consultation portant sur l'aménagement de voies douces sur le territoire, le Conseil Communautaire a, en séance du 16 septembre dernier, retenu l'offre du groupement Trait d'Union / Indiggo, pour la tranche ferme « étude de faisabilité technique et financière portant sur la voie douce des berges de la Berre », de 19 750.50 € TTC et pour la tranche optionnelle « mise à jour du préprogramme de 2004 », de 5 760.00 € TTC.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_125-DE

Monsieur le Président précise que, conformément à la convention constitutive d'un groupement de commandes signée avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, il convient aujourd'hui de désigner :

- o pour le comité technique, 3 élus parmi les six communes concernées, à savoir : Montségur sur Lauzon, Chamaret, Colonzelle, Grillon, Valréas et Saint Pantaléon les Vignes.
- o pour le comité de pilotage : 1 élu parmi les 3 précédents.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, se sont portés candidats, pour la Commune de Montségur sur Lauzon : Monsieur Sylvain GUILLEMAT, pour la Commune de Chamaret : Monsieur Maurice BOISSOUT, pour la Commune de Grillon : Monsieur Jacques SZABO.

Monsieur le Président précise en outre qu'est candidat au Comité de pilotage : Monsieur Sylvain GUILLEMAT

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par quarante-et-un (41) voix pour et une (1) abstention,**

DECIDE de désigner les élus référents siégeant au Comité Technique et au Comité de Pilotage pour le suivi de la mise à jour du préprogramme 2004 portant sur l'ancienne voie ferrée « Pierrelatte-Nyons », tronçon Montségur sur Lauzon / Saint Pantaléon les Vignes dans le cadre d'un vote à main levée.

DESIGNE pour siéger au Comité technique :

Pour la Commune de Montségur sur Lauzon : Monsieur Sylvain GUILLEMAT, pour la Commune de Chamaret : Monsieur Maurice BOISSOUT, pour la Commune de Grillon : Monsieur Jacques SZABO.

DESIGNE pour siéger au Comité de Pilotage : Monsieur Sylvain GUILLEMAT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_126-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	26
Excusés :.....	17
Absents :	1
Procurations :...	14
Suppléants :.....	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etai ent absents excusés :

Madame M.J. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme M.H. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donné pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-126 : Mise en œuvre d'un programme d'actions pour la préservation et la mise en valeur des sites « Sablière fossilifère et zone humide la Glacière » de Réauville - Sites touristiques et pédagogiques d'intérêt régional - Approbation.

Monsieur le Président expose que les sites de la Sablière fossilifère et de la zone humide la Glacière de Réauville, « Espaces naturels sensibles », font aujourd'hui l'objet d'un programme d'actions porté par la Commune, portant sur deux volets :

- o la création d'un circuit pédagogique facilement accessible et intégrant les lieux remarquables du village : bornes et plaques

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_126-DE

directionnelles, panneau d'accueil, pupitres bois, panneaux d'interprétation...

- o la protection et la préservation durables des sites : aménagements tels que blocages rocheux, bourrelets anti-érosion, terrassement sentier...

Ce programme a reçu récemment un avis favorable lors du dernier Comité de Pilotage réuni en Région dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (C.D.D.R.A.).

Monsieur le Président précise que la commune de Réauville en est le Maître d'Ouvrage et que le coût prévisionnel du programme présenté en Région est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Mise en œuvre du programme d'actions « Sablière et Glacière » à Réauville	34.450,80€	Commune de Réauville - 23.85%	8.216,80€
		Département de la Drôme - 36.15%	12.454€
		CDDRA - 40%	13.780€
TOTAL	34.450,80€	TOTAL	34.450,80€

Aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes dans le cadre du C.D.D.R.A et la Commune de Réauville demandent l'appui de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et proposent au Conseil Communautaire de bien vouloir confirmer l'intérêt touristique et pédagogique du projet pour l'ensemble du territoire et, au-delà, d'approuver le programme d'actions prévu pour la préservation et la mise en valeur des deux sites de la Sablière et de la Glacière.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE l'intérêt touristique et pédagogique du programme d'actions porté par la Commune de Réauville sur les sites de la Sablière fossilifère et de la zone humide la Glacière, « Espaces naturels sensibles ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_127-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	26
Excusés :	17
Absents :	1
Procurations :	14
Suppléants :	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myrlam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL

Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO

Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant

Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX

Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT

Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant

Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL

M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN

M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER

M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2015-127 : Demande de dérogation au repos dominical 2016
Domaine Eygubelle, SARL W Distribution, 26 230 Valaurie - Avis de la
Communauté de Communes.**

Monsieur le Président rappelle qu'au titre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, portant sur les demandes de dérogation au repos dominical, la loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit de solliciter l'avis de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune intéressée est membre.

En effet, l'article L.3332-21 du Code du Travail modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 stipule en son premier alinéa : « Les autorisations prévues à l'article L. 3132-20 sont accordées pour une durée qui ne peut excéder trois ans, après avis

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_127-DE

du conseil municipal et, le cas échéant, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune. »

Ainsi, la DIRECCTE Rhône-Alpes, Unité territoriale Drôme, sollicite l'avis de la CCEPPG quant à la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION, 3, chemin de la Méjeonne, 26 230 VALAURIE.

L'entreprise « Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION » propose un tourisme de découverte économique reposant sur la fabrication et la vente de sirops et de liqueurs.

La demande de dérogation est déposée pour toute l'année 2016 et concerne 5 personnes. Les horaires pratiqués les dimanches seraient :

- d'avril à octobre : 10h à 19h
- de novembre à mars : 10h à 18h

L'entreprise prévoit l'embauche de quatre saisonniers à temps partiel. Le repos hebdomadaire obligatoire serait donné par roulement à tout le personnel.

L'entreprise « Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION » respectera la convention collective et appliquera une majoration de rémunération au moins égale au double de la rémunération due.

Les justificatifs de la demande de dérogation faite par la SARL W DISTRIBUTION, sont les suivants :

- être ouvert le dimanche au même titre que d'autres sites touristiques des environs.
- réalisation de 20% du chiffre d'affaire le dimanche, voire plus de 25% de novembre à mars.
- impact de l'ouverture dominicale dans la pérennité de l'entreprise

Il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire de donner son avis sur la demande de dérogation formulée par cette entreprise de Valaurie.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION, 3, chemin de la Méjeonne, 26 230 VALAURIE.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_128-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	26
Excusés :	18
Absents :	1
Procurations : ...	14
Suppléants :	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2015-128 : Budget Annexe Gestion Déchets REOM 2015 -
Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de prendre une décision modification au budget annexe Gestion Déchets REOM 2015, portant sur des mouvements de crédits.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-huit (28) voix pour et quatorze (14) abstentions,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_128-DE

APPROUVE les modifications suivantes au budget annexe Gestion Déchets REOM 2015 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	33.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0.00 €	33.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6152 : Entretien réparations sur biens immobiliers	0.00 €	1 562.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Assurances multirisques	546.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	2 266.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	0.00 €	65 193.98 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	1 477.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	346.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	2.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6287 : Remboursements de frais	30 421.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	34 743.98 €	67 136.98 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 772.00 €
R-7087 : Remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 958.00 €
R-7088 : Autres produits d'activités annexes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 474.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits, prestat° de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 204.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur op. gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 054.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 054.00 €
Total FONCTIONNEMENT	34 743.98 €	67 136.98 €	0.00 €	32 393.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 781.26 €
D-2315 : Installations, matériel et outillages techniques	0.00 €	6 781.26 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	6 781.26 €	0.00 €	6 781.26 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	6 781.26 €	0.00 €	6 781.26 €
Total Général		39 174.26 €		39 174.26 €

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Myriam-Henri GROS



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	25
Excusés :.....	18
Absents :	1
Procurations :...	15
Suppléants :.....	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL

Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO

Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant

Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX

Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT

Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant

Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL

M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN

M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER

M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET

M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-129 : Restitution de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Assainissement collectif - Production & distribution d'eau potable » par la Communauté de Communes aux communes de GRILLON, RICHERENCHES, VALREAS, VISAN

Le Président expose à l'Assemblée que, compte tenu :

- Du transfert par les communes, au 1^{er} Janvier 2009, à la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes des compétences « Production & distribution d'eau potable » et « Assainissement Collectif » du

- territoire ; transfert entraînant de fait la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Enclave des Papes,
- Des délibérations de la CCEP en date du 28 Septembre 2010 portant mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de ces compétences, n° 2010-81 (Grillon), n° 2010-87 (Valréas), n° 2010-91 (Richerenches) et n° 2010-92 (Visan) et des procès-verbaux qui étaient joints,
 - De l'Arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-002 (84) & 2013-136-0012 (26) prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et celle du Pays de Grignan avec intégration de la Commune de Grignan au 1^{er} Janvier 2014,
 - Des délibérations prises le 20 Mars 2014 décidant de la restitution des compétences optionnelles, n° 2014-108 pour « *la Production & la distribution d'eau potable* » et n° 2014-109 pour « *l'Assainissement Collectif* » à la date du 8 Avril 2014,
 - De la délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014 déterminant une clé de répartition pour les écritures liées à la production & distribution d'eau potable et à l'assainissement collectif,
 - Des délibérations en date du 22 Juillet 2014 portant approbation du compte administratif 2014, n° 2014-217 du Budget Annexe adduction d'eau potable et n° 2014-218 du Budget Annexe d'assainissement collectif,
 - Des délibérations en date du 22 Juillet 2014 portant dissolution des budgets annexes, n° 2014-221 pour l'adduction d'eau et n° 2014-222 pour l'assainissement collectif,
 - De la délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014 portant restitution des emprunts liés aux compétences « Production & distribution d'eau potable et Assainissement Collectif »,
 - De la délibération n° 2014-236 du 23 septembre 2014 portant versement aux communes, des excédents de clôture des budgets annexes de l'adduction d'eau et de l'assainissement collectif,
 - De l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale : 1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ; 2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence]....*

Il convient, vu ce qui précède, de restituer aux communes les biens mis à disposition augmentés de ceux réalisés au titre de ces compétences entre le 1^{er} janvier 2009 et le 07 Avril 2014, ainsi que les moyens de financement qui y sont liés.

A cet effet, un certificat a été établi par commune, détaillant les biens restitués ainsi que les subventions liées.

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer les certificats de restitution des biens meubles et immeubles liés à l'exercice des compétences Production & la distribution d'eau potable et Assainissement Collectif.

PRECISE que ces biens sont désormais inscrits dans l'inventaire communal.

DEMANDE au trésorier de procéder aux opérations d'ordre non budgétaires correspondantes.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Au 08 Avril 2014

RESTITUTION COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BUDGET cibles : COMMUNE GRILLON		BUDGET cibles : COMMUNE VALREAS		BUDGET cibles : COMMUNE VALRICHES		BUDGET cibles : COMMUNE VIAN		RESTE BUDGET CCEPPG	
COMPTES	DEBIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT
1312	213 221.24	1312	2 410.90	1312	2 410.90	1312		1312	0.00
1313	167 061.55	1313	28 376.30	1313	28 376.30	1313		1313	0.00
1318	932 942.05	1318	22 867.35	1318	22 867.35	1318	165 381.60	1318	0.00
13912	466.00	13912	466.00	13912		13912		13912	0.00
13913	3 438.00	13913	3 438.00	13913		13913		13913	0.00
13918	128 409.26	13918	125 537.26	13918		13918	2 872.00	13918	0.00
1641	59 788.26	1641	14 659.24	1641	14 659.24	1641		1641	0.00
16811	22 206.16	16811		16811		16811	45 129.02	16811	0.00
2111	6 069.70	2111	6 069.70	2111		2111	22 206.16	2111	0.00
2158	19 701.19	2158		2158	19 701.19	2158		2158	0.00
21532	1 965.25	21532		21532	1 965.25	21532		21532	0.00
21532	664 818.03	21532	445 352.22	21532	108 947.36	21532	19 723.67	21532	0.00
21718	139 027.27	21718	6 346.46	21718		21718	132 680.81	21718	0.00
21728	48 930.13	21728		21728		21728	48 930.13	21728	0.00
21751	4 430 130.54	21751	1 453 943.88	21751	107 060.07	21751	271 708.24	21751	0.00
217538	5 636 079.77	217538	512 367.43	217538	281 311.01	217538	1 308 182.87	217538	0.00
2184	1 451.94	2184		2184		2184		2184	1 451.94
2313	109 662.45	2313		2313	596.64	2313	109 662.45	2313	0.00
2315	10 226.19	2315		2315		2315	6 593.52	2315	0.00
2317	0.00	2317		2317		2317		2317	0.00
281532	391.70	281532		281532		281532	391.70	281532	0.00
281532	437.42	281532		281532		281532		281532	0.00
281728	22 477.64	281728		281728		281728		281728	0.00
281751	2 071 731.08	281751	110 937.37	281751	99 479.49	281751	1 653 751.66	281751	0.00
2817538	2 647 286.85	2817538	235 105.15	2817538	103 668.75	2817538	1 857 098.26	2817538	0.00
28184	1 451.94	28184		28184		28184		28184	0.00
TOTAL	17 200 376.72	9 130 995.00	4 897 515.08	2 781 508.40	3 781 508.40	1 659 400.94	689 133.69	TOTAL	7 989 381.94

Le Président de la CCEPPG,

En préfecture le 04/12/2015
 Reçu en préfecture le 04/12/2015
 Affiché le 09 Dec. 2015
 ID: 4-200040681-20151127-2015_129-DE

RESTITUTION COMPETENCE PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE

Au 08 Avril 2014

BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET			
COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT		
1313	50 948.18	1313	21 376.45	1313	47 868.75	1313	2 667.33	1313	1318	1318	2 667.33	1313	2 667.33	1313	412.10	1313	1318	1318	0.00	1313	0.00
1318	304 595.63	1318		1318	5 466.25	1318	237 947.73	1318	1318	1318	237 947.73	1318	237 947.73	1318	39 805.20	1318	1318	1318	0.00	1318	0.00
13913	1 948.00	13913	2 152.45	13913	1 948.00	13913	1 500.44	13913	13918	13918	1 500.44	13913	1 500.44	13918	231.82	13913	13918	13918	0.00	13913	0.00
13918	3 965.80	1641		13918	81.09	1641	150 635.18	1641	1641	1641	150 635.18	1641	150 635.18	1641	23 273.12	1641	1641	1641	0.00	1641	0.00
1641	182 048.97	1678		1678	1 097.08	1678	20 300.35	1678	2051	2051	20 300.35	1678	20 300.35	1678	3 136.40	1678	1678	1678	0.00	1678	0.00
2051	6 179.22	2051	0.00	2051	0.00	2051	0.00	2051	2118	2118	0.00	2051	0.00	2051	6 179.22	2051	2051	2051	0.00	2051	0.00
2118	77 456.64	2118	153 278.65	2118	1 881.23	2118	42 002.80	2118	2118	2118	42 002.80	2118	42 002.80	2118	33 572.61	2118	2118	2118	0.00	2118	0.00
21531	5 033 577.24	21531	30 081.29	21531	338 951.37	21531	3 594 126.32	21531	21718	21718	3 594 126.32	21531	3 594 126.32	21531	947 220.90	21531	21531	21531	0.00	21531	0.00
21718	30 081.29	21718	205 679.00	21718	217.18	21718		21718	21758	21758		21718		21718		21718	21718	21718	0.00	21718	0.00
21758	205 679.00	21758	420 985.30	21758	38 132.25	21758	742 857.86	21758	21758	21758	742 857.86	21758	742 857.86	21758	114 771.46	21758	21758	21758	0.00	21758	0.00
21758	1 316 746.87	2188		21758	71.36	21758		21758	2188	2188	71.36	21758	742 857.86	21758		21758	21758	21758	0.00	21758	0.00
2188	2 977.23	2188	7 809.62	2188	38 132.25	2188		2188	2188	2188	71.36	2188	71.36	2188	204.01	2188	2188	2188	0.00	2188	0.00
2315	64 696.33	2315		2315	3 688.95	2315	46 377.15	2315	2315	2315	3 688.95	2315	46 377.15	2315	6 820.61	2315	2315	2315	0.00	2315	0.00
2317	0.00	2317		2317		2317		2317	2317	2317		2317		2317		2317	2317	2317	0.00	2317	0.00
266	28 395.43	266		266	1 269.75	266	23 495.61	266	266	266	1 269.75	266	23 495.61	266	3 630.07	266	266	266	0.00	266	0.00
275	34 331.05	275		275		275	34 331.05	275	275	275		275	34 331.05	275		275	275	275	0.00	275	0.00
28051		28051		28051		28051		28051	28051	28051		28051		28051		28051	28051	28051	0.00	28051	0.00
28051	6 179.22	28051		28051		28051		28051	28051	28051		28051		28051		28051	28051	28051	0.00	28051	6 179.22
281531	1 785 182.89	281531	2 477.37	281531	3 627.50	281531	891.79	281531	281531	281531	3 627.50	281531	891.79	281531	267 672.80	281531	281531	281531	0.00	281531	0.00
281531		281531		281531	111 061.25	281531	1 399 452.18	281531	281531	281531	111 061.25	281531	1 399 452.18	281531		281531	281531	281531	0.00	281531	0.00
281758	146 312.80	281758	146 312.80	281758	8 451.83	281758	165 313.30	281758	281758	281758	8 451.83	281758	165 313.30	281758	25 540.89	281758	281758	281758	0.00	281758	0.00
281758	433 219.06	2817538	233 913.04	2817538	8 451.83	2817538		2817538	2817538	2817538	8 451.83	2817538		2817538		2817538	2817538	0.00	2817538	0.00	
2817538		2817538		2817538		2817538		2817538	2817538	2817538		2817538		2817538		2817538	2817538	2817538	0.00	2817538	0.00
281788		281788		281788		281788		281788	281788	281788		281788		281788		281788	281788	281788	0.00	281788	0.00
28188	1 381.38	28188		28188		28188		28188	28188	28188		28188		28188		28188	28188	28188	0.00	28188	0.00
TOTAL	6 805 039.10	TOTAL	404 279.65	TOTAL	388 074.05	TOTAL	1 977 207.65	TOTAL	TOTAL	TOTAL	388 074.05	TOTAL	1 977 207.65	TOTAL	1 105 451.48	TOTAL	TOTAL	TOTAL	7 560.60	TOTAL	1 381.38
	2 957 401.56																				7 560.60

Le Président de la CCEPPG,

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 Dec. 2015**



ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le 09 Dec 2015

ID : 084-200040687-20151127-2015_129-DE

AEP-SIAE31	Portable informatique 2008	AEP-MAT-000001	25/02/2008	2188	1 381.38	5	0.00	0.00	1 381.38	0.00												
AEP-SIAE51	Divers matériel captage	AEP-MAT-000002	31/12/1996	2188	1 595.85	0	0.00	0.00	0.00	1 595.85	204.01	71.36	0.00	71.36	1 320.48					0.00	1 320.48	
Total 2188					2 977.23		0.00	0.00	1 381.38	1 595.85	204.01	71.36	0.00	71.36	1 320.48					0.00	1 320.48	
Total 2315					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	
Total 2317					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	
AEP-SIAE59	Parts sociales CRCA	AEP-PARTS-01	31/12/2008	266	28 395.43	0	0.00	0.00	0.00	28 395.43	3 630.07	1 269.76	0.00	1 269.76	23 495.61					0.00	23 495.61	
Total 266					28 395.43	0	0.00	0.00	0.00	28 395.43	3 630.07	1 269.76	0.00	1 269.76	23 495.61					0.00	23 495.61	
AEP-SIAE61	Rembnt emprunt commune Valreas 1996	AEP-EMPRUNT-01	31/12/2008	275	34 331.05	0	0.00	0.00	0.00	34 331.05					34 331.05					0.00	34 331.05	
Total 275					34 331.05	0	0.00	0.00	0.00	34 331.05	0.00	0.00	0.00	0.00	34 331.05					0.00	34 331.05	
TOTAL ACTIF											103 932.09	1 966 250.74	3 411 508.61	881 418.39	283 802.20	597 616.19	315 563.02	118 246.09	197 316.93	4 179 396.53	1 562 821.09	2 616 575.46

Le Président de la CCPPPG,

ABONNES	GRILLON	RICHERCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	248	248	4 589	709	5 546
2014	841	248	4 589	709	6 387

ETAT DE L'ACTIF 2014 - COMMUNES EX SIAEP

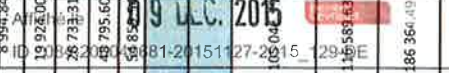
ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

RESTITUTION DES BIENS - VENTILATION PAR COMMUNE (application clié répartition)

Code Bien	Designation	Numéro Inventaire	Date d'Entrée	Cote Acquisition	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	VISAN			RICHERENCHES			VALREAS		
									V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC
Total 2051					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFP-SIAE35	Droits d'eau St du Lez	AFP-TERRAIN-000004	31/12/1996	2118	15 244.90	0	0.00	0.00	1 948.91	1 948.91	0.00	681.70	0.00	681.70	12 614.29	0.00	12 614.29
AFP-SIAE36	La Roche Saint-Secret	AFP-TERRAIN-000005	31/12/1996	2118	12 428.46	0	0.00	0.00	1 588.85	1 588.85	0.00	555.76	0.00	555.76	10 283.84	0.00	10 283.84
AFP-SIAE37	Lieu-dit Frigollet Visan	AFP-TERRAIN-000006	31/12/1996	2118	27 813.28	0	0.00	0.00	27 813.28	27 813.28	0.00						
AFP-SIAE33	Réservoir Valréas	AFP-TERRAIN-000002	31/12/1996	2118	2 524.36	0	0.00	0.00	2 524.36	2 524.36	0.00						
AFP-SIAE34	Réservoir Visan	AFP-TERRAIN-000003	31/12/1996	2118	381.12	0	0.00	0.00	381.12	381.12	0.00						
AFP-SIAE38	Nouveau réservoir Montplaisir Valréas	AFP-TERRAIN-000007	31/12/2003	2118	4 668.00	0	0.00	0.00	4 668.00	4 668.00	0.00						
AFP-SIAE39	Plan de Bacon la Roche Saint-Secret	AFP-TERRAIN-000008	31/12/2004	2118	5 981.58	0	0.00	0.00	5 981.58	5 981.58	0.00	267.48	0.00	267.48	4 949.42	0.00	4 949.42
AFP-SIAE40	Terrain réservoir	AFP-TERRAIN-000009	31/12/2007	2118	8 414.94	0	0.00	0.00	8 414.94	8 414.94	0.00	376.29	0.00	376.29	6 962.88	0.00	6 962.88
Total 2118					77 456.64				77 456.64	33 572.60	0.00	1 881.23	0.00	1 881.23	42 002.79	0.00	42 002.79
AFP-SIAE62	Valréas - Brancht Route du Pègue	AFP-BRCHT-000005	31/12/2003	21531	1 040.31	0	0.00	0.00	1 040.31	1 040.31	0.00						
Total 21531					1 040.31		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 040.31	0.00	1 040.31
AFP-SIAE03	Programme 1976	AFP-RESEAU-000005	31/12/1978	21561	90 231.52	25	2 255.79	49 627.36	11 555.19	6 344.36	5 190.83	2 219.18	1 815.69	74 661.46	41 063.82	33 597.64	
AFP-SIAE04	Programme 1979	AFP-RESEAU-000006	31/12/1981	21561	211 932.18	28	5 298.30	116 562.64	27 093.39	14 901.35	12 192.03	9 476.95	4 264.63	175 361.84	96 448.96	78 912.88	
AFP-SIAE06	Programme Visan/Richerenches	AFP-RESEAU-000008	31/12/1982	21561	73 044.42	29	1 826.11	40 174.42	54 113.46	29 763.49	24 351.96	18 928.96	10 410.93	8 518.04			
AFP-SIAE05	Programme 1979 conditionnel	AFP-RESEAU-000007	31/12/1983	21561	223 288.72	30	5 582.22	121 502.73	28 545.20	15 532.89	13 012.31	9 984.78	4 551.56	184 758.73	100 536.61	84 222.13	
AFP-SIAE08	Programme 1983	AFP-RESEAU-000010	31/12/1984	21561	82 035.26	31	2 050.88	45 119.37	10 487.38	5 768.06	4 719.32	3 668.36	2 017.60	67 879.52	37 333.72	30 545.80	
AFP-SIAE09	Programme 1984	AFP-RESEAU-000011	31/12/1985	21561	96 840.80	32	2 421.02	53 262.44	12 380.12	6 809.06	5 571.05	4 330.42	1 948.69	80 130.26	44 071.64	36 058.62	
AFP-SIAE10	Programme 1985	AFP-RESEAU-000012	31/12/1986	21561	134 126.78	33	3 353.17	73 769.74	17 146.75	9 430.72	7 716.04	5 997.74	2 698.98	110 982.29	61 040.27	49 942.02	
AFP-SIAE11	Programme 1986	AFP-RESEAU-000013	31/12/1987	21561	101 766.73	34	2 544.17	55 971.72	13 009.85	7 155.42	5 854.43	4 550.69	2 502.88	84 206.19	46 313.42	37 892.77	
AFP-SIAE12	Programme 1986 complément	AFP-RESEAU-000014	31/12/1988	21561	30 079.72	31	751.99	16 543.81	3 845.39	2 114.96	1 730.43	1 345.07	739.79	605.28	13 689.06	11 200.20	
AFP-SIAE13	Programme 1987	AFP-RESEAU-000015	31/12/1989	21561	114 954.79	36	2 873.87	63 225.14	14 695.81	8 082.69	6 613.11	5 140.42	2 827.23	95 118.56	52 315.21	42 803.35	
AFP-SIAE14	Programme 1988	AFP-RESEAU-000016	31/12/1990	21561	176 016.72	37	4 400.42	96 809.22	22 501.96	12 376.08	10 125.88	7 870.92	4 329.01	3 541.91	145 643.84	80 104.13	65 539.71
AFP-SIAE16	Programme 1989 complémentaire	AFP-RESEAU-000018	31/12/1991	21561	24 157.07	38	603.33	13 286.43	3 088.24	1 698.54	1 389.70	1 080.23	594.13	486.10	19 988.60	10 993.77	
AFP-SIAE17	Programme 1990	AFP-RESEAU-000019	31/12/1991	21561	53 509.00	38	1 337.73	29 430.01	6 840.58	3 762.33	3 078.26	2 392.76	1 316.02	1 076.74	44 275.66	24 351.66	
AFP-SIAE15	Programme 1989	AFP-RESEAU-000017	31/12/1992	21561	71 796.17	39	1 794.90	39 487.84	9 178.41	5 048.12	4 130.29	3 210.50	1 765.77	1 444.73	59 407.25	32 673.94	
AFP-SIAE18	Programme 1991	AFP-RESEAU-000020	31/12/1992	21561	131 047.92	39	3 276.20	72 076.38	16 753.15	9 214.24	7 538.91	5 860.06	3 223.03	2 637.03	108 434.71	59 639.11	
AFP-SIAE19	Programme 1992	AFP-RESEAU-000021	01/01/1994	21561	139 578.97	40	3 489.47	73 278.90	17 843.76	9 367.97	8 475.79	6 241.54	3 276.81	2 964.73	115 493.67	60 634.13	
AFP-SIAE20	Programme 1993 Visan	AFP-RESEAU-000022	01/01/1994	21561	46 235.04	40	1 155.88	24 273.45	46 235.04	24 273.45	21 961.59						
AFP-SIAE21	Programme 1993 Richerenches	AFP-RESEAU-000023	01/01/1995	21561	47 717.76	40	1 192.94	23 858.83				47 717.76	23 858.83				
AFP-SIAE23	Programme inondation 94 travaux extrême urgence	AFP-RESEAU-000025	01/01/1998	21561	220 788.56	40	5 519.71	93 835.09	126 953.47	11 995.87	16 229.72	9 872.98	4 196.02	5 676.97	182 689.99	77 643.21	
AFP-SIAE24	Programme inondation 94/95/96 BC 1	AFP-RESEAU-000026	01/01/1999	21561	234 839.17	40	5 870.98	93 935.66	140 903.49	30 021.81	12 008.73	10 501.28	4 200.51	6 300.77	194 316.07	77 736.44	
AFP-SIAE22	Programme inondation 94/95/96 BC 2 à 3	AFP-RESEAU-000024	01/01/2000	21561	360 366.91	40	9 009.17	135 137.56	225 229.35	17 275.97	28 793.29	16 114.50	6 042.93	298 183.15	111 818.66	186 366.49	

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Recu en préfecture le 04/12/2015



AEP-SIAE25	Programme inondation 94/95/96 Bc4 à 7	AEP-RESEAU-000027	01/01/2003	21561	377 763,00	40	9 444,07	113 328,84	264 434,16	48 293,18	14 487,95	33 805,23	16 892,40	5 067,72	11 824,68	312 577,43	93 773,18	218 804,25
AEP-RESEAU-071	Programme 1982	AEP-RESEAU-00009	01/01/1993	21561	76 502,88	31	1 912,57	40 163,99	36 338,89	9 780,12	5 134,56	4 645,56	3 420,97	1 796,01	1 624,96	63 301,79	33 233,42	30 068,37
AEP-SIAE41	Programme avant 1959	AEP-RESEAU-000045	31/12/1959	21561	17 413,15	0	0,00	0,00	17 413,15	2 226,10	0,00	2 226,10	778,66	0,00	778,66	14 408,39	0,00	14 408,39
AEP-SIAE42	Programme 1958/1959	AEP-RESEAU-000046	31/12/1959	21561	117 877,24	5	0,00	20 628,52	97 248,72	15 069,41	2 637,15	12 432,27	5 271,11	922,44	4 348,66	97 536,72	17 068,93	80 467,79
AEP-SIAE43	Programme 1960/1962	AEP-RESEAU-000047	31/12/1962	21561	233 862,89	9	0,00	52 619,15	181 243,74	29 897,00	6 726,83	23 170,18	10 457,63	2 352,97	8 104,66	193 508,26	43 538,36	149 968,90
AEP-SIAE44	Programme triennal 1961/1963	AEP-RESEAU-000048	31/12/1963	21561	104 373,30	10	0,00	26 093,32	78 279,98	13 343,07	3 335,77	10 007,30	4 667,25	1 166,81	3 500,44	86 362,98	21 590,74	64 772,24
AEP-SIAE45	Programme triennal 1964/1965	AEP-RESEAU-000049	31/12/1967	21561	51 917,43	14	0,00	18 171,12	33 746,31	6 637,12	2 322,99	4 314,12	2 321,59	812,56	1 509,03	42 958,72	15 035,57	27 923,15
AEP-SIAE01	Programme 1966/1969	AEP-RESEAU-000003	31/12/1972	21561	176 071,91	19	0,00	83 634,11	92 437,80	22 509,01	10 691,77	11 817,24	7 873,39	3 739,86	4 133,53	145 689,51	69 202,48	76 487,03
AEP-SIAE02	Programme Valréas/Richerches	AEP-RESEAU-000004	31/12/1976	21561	145 010,11	23	3 625,25	79 755,53	65 254,58			7 438,88		4 089,18	137 575,23	75 666,35	61 908,88	
AEP-SIAE47	Cours Jean Jaurès Valréas	AEP-RESEAU-000057	31/12/2002	21561	38 045,15	0	0,00	0,00	38 045,15						38 045,15	0,00	38 045,15	
AEP-SIAE46	Avenue portail neuf Visan	AEP-RESEAU-000056	31/12/2003	21561	34 927,99	0	0,00	0,00	34 927,99	34 927,99	0,00	34 927,99						
AEP-SIAE49	Cours Ti voli Valréas	AEP-RESEAU-000051	31/12/2004	21561	69 140,99	0	0,00	0,00	69 140,99						69 140,99	0,00	69 140,99	
AEP-SIAE50	Place Bellevue Visan	AEP-RESEAU-000052	31/12/2005	21561	43 930,64	0	0,00	0,00	43 930,64	43 930,64	0,00	43 930,64						
AEP-SIAE48	Valréas - Réseau alimentation réservoir Montplaisir	AEP-RESEAU-000050	31/12/2002	21561	6 378,42	0	0,00	0,00	6 378,42						6 378,42	0,00	6 378,42	
AEP-SIAE55	Valréas - La Grèze	AEP-RESEAU-000073	31/12/2004	21561	21 265,98	0	0,00	0,00	21 265,98						21 265,98	0,00	21 265,98	
AEP-SIAE56	Remplacement conduite RD 46 Valréas	AEP-RESEAU-000074	31/12/2008	21561	7 890,50	0	0,00	0,00	7 890,50						7 890,50	0,00	7 890,50	
AEP-SIAE60	Protection captage Roux	AEP-CAPTAGE-000005	31/12/2001	21561	233,08	0	0,00	0,00	233,08	29,80	0,00	29,80	10,42	0,00	192,86	0,00	192,86	
AEP-SIAE58	Schéma directeur	AEP-SCHEMA-000001	31/12/2008	21561	15 667,60	0	0,00	0,00	15 667,60	2 002,94	0,00	2 002,94	700,61	0,00	12 964,05	0,00	12 964,05	
AEP-SIAE57	Richerches - Réfection réseau	AEP-RESEAU-000075	31/12/2008	21561	35 690,90	0	0,00	0,00	35 690,90				35 690,90	0,00				
AEP-SIAE52	Visan - Chemin Notre Dame des Vignes	AEP-RESEAU-000059	31/12/2008	21561	79 930,03	0	0,00	0,00	79 930,03	79 930,03	0,00	79 930,03						
AEP-SIAE53	SIAE - Pilotage et conduite d'étude	AEP-RESEAU-000071	31/12/2008	21561	8 225,27	0	0,00	0,00	8 225,27	1 051,52	0,00	1 051,52	367,81	0,00	6 805,94	0,00	6 805,94	
AEP-SIAE54	Valréas - Marché à BOC Usine Tiroclàs	AEP-RESEAU-000072	31/12/2008	21561	11 324,45	0	0,00	0,00	11 324,45						11 324,45	0,00	11 324,45	
Total 21561					4 337 797,12		81 590,74	1 765 563,34	2 572 233,78	729 240,26	258 261,32	470 978,95	274 208,42	109 794,26	164 414,16	3 334 348,42	1 397 507,79	1 938 840,66
Total 21718					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total 21758					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total 21752					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-SIAE28	Forage Bavène	AEP-CAPTAGE-000002	01/01/2006	217561	363 550,56	40	9 088,96	81 800,64	281 757,92	46 477,28	10 457,38	36 019,90	16 257,22	3 657,87	12 599,34	300 824,06	67 685,38	233 138,68
AEP-SIAE26	Programme 1998/1999/2000	AEP-RESEAU-000028	01/01/2006	217561	374 757,15	40	9 368,93	84 370,37	290 436,78	47 908,91	10 779,51	37 129,40	16 757,98	3 770,55	12 987,44	310 090,26	69 770,32	240 319,94
AEP-SIAE29	Etude diagnostic sectorisation	AEP-RESEAU-000030	31/01/2006	217561	114 432,20	40	2 860,81	22 886,48	91 545,72	14 629,00	2 925,80	11 703,19	5 117,05	1 023,41	4 093,64	94 686,15	18 937,26	75 748,89
AEP-SIAE27	Travaux extension Visan-Valréas	AEP-RESEAU-000029	01/01/2006	217561	43 013,66	40	1 022,65	10 298,53	32 715,13	5 756,26	1 378,19	4 378,07			37 257,40	8 920,34	28 337,06	
Total 21751					895 761,57		22 341,35	199 306,02	696 455,55	114 771,45	25 540,88	89 230,56	38 132,25	8 451,83	29 680,42	742 857,87	165 313,30	577 544,57

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015
Reçu en préfecture le 04/12/2015
Affiché le **09 DEC. 2015**
ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

RESTITUTION DES COMPETENCES

« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT

COMMUNE DE GRILLON

PREAMBULE

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;

2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence]....

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **GRILLON**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015



ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

BIENS RESTITUÉS

AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –

- Poste de relevage,
- Station d'épuration, lits d'épandage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –

- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées.

SUBVENTIONS LIEES

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires ²

A

Le

Pour l'E.P.C.I.
Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,
Le Maire,

² Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

COMMUNE DE GRILLON
 PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er échéance	Echéances suivantes			richeresses	vaillés	visin	grillon
total 1312					0.00	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 1313					0.00	TOTAL 13913		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AS-Gri05	GRILLON - Extension réseaux (camping)	DELAYE Sébastien	AEP-RESEAU-000037	2010	21 376.45	13918	40	550.45	534.00	2 152.45	19 240.45	0.00	0.00	0.00	21 376.45
total 1318					21 376.45	TOTAL 13918		534.00	534.00	2 152.45	19 240.45	0.00	0.00	0.00	21 376.45
TOTAL					21 376.45					2 152.45	19 240.45	0.00	0.00	0.00	21 376.45

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er échéance	Echéances suivantes			richeresses	vaillés	visin	grillon
AS-Gri23	GRILLON - Audit STEP	ER PACA	AS-STEP-00000001	2012	2 334.34	13912	10	233.00	233.00	466.00	1 868.34	0.00	0.00	0.00	2 334.34
AS-Gri09	GRILLON - STEP	ER PACA	AS-STEP-00000008	2012	208 476.00	13912					208 476.00	0.00	0.00	0.00	208 476.00
total 1312					210 810.34	TOTAL 13912		233.00	233.00	466.00	210 344.34	0.00	0.00	0.00	210 810.34
AS-Gri23	GRILLON - Audit STEP	CG 84	AS-STEP-00000001	2012	17 323.25	13913	10	1 719.00	1 719.00	3 438.00	13 885.25	0.00	0.00	0.00	17 323.25
AS-Gri12 & 13	GRILLON - Ch des beaux/Angelier - SPNDAG/AEMMC	CG 84	AS-RESEAU-00000059 & 58	2013	57 882.00	13913					57 882.00	0.00	0.00	0.00	57 882.00
AS-Gri09	GRILLON - STEP	CG 84	AS-STEP-00000008	2012	63 480.00	13913					63 480.00	0.00	0.00	0.00	63 480.00
Total 1313					138 685.25	TOTAL 13913		1 719.00	1 719.00	3 438.00	135 247.25	0.00	0.00	0.00	138 685.25
AS-Gri10	INTEGRATION en 2009 écritures antérieures			2012	175 335.98	13918				125 537.26	49 798.72	0.00	0.00	0.00	175 335.98
AS-Gri09	GRILLON - Camping - Participation L932-8	DELAYE Sébastien	AS-RESEAU-00000056	2010	10 548.15	13918					10 548.15	0.00	0.00	0.00	10 548.15
total 1318					741 994.30	TOTAL 13918		0.00	0.00	125 537.26	616 457.04	0.00	0.00	0.00	741 994.30
TOTAL					1 091 489.89					129 441.26	362 048.63	0.00	0.00	0.00	1 091 489.89

Le Président de la CCEPPG,

Envoyé en préfecture le 04/12/2015
 Reçu en préfecture le 04/12/2015
 Affiché le **09 DEC. 2015**
 ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

Certifié exécutoire :

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

RESTITUTION DES COMPETENCES

« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT

COMMUNE DE RICHERENCHES

PREAMBULE

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;

2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence]....

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci, auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **RICHERENCHES**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

BIENS RESTITUÉS

AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –

- Poste de relevage,
- Station d'épuration, lits d'épandage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –

- Droits d'eau SI du Lez,
- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées,
- Parts sociales Crédit Agricole et écritures spécifiques.

SUBVENTIONS LIEES

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires ²

A

Le

Pour l'E.P.C.I.
Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,
Le Maire,

² Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

ETAT DE L'ACTIF - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE RICHERENCHES

Code Bien	Désignation	Numéro Inventaire	Date d'Entrée	Cie Asses	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort	Montant Amort Pratique	Montant VNC	RICHERENCHES			VALREAS			VISAN			GRILLON			
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	
	TOTAL 2111				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2151				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich08	Richerences - Extension Estagniers 2009	AS-RESEAU-00000052	28/05/2009	2315	34 484,20	0	0,00	0,00	34 484,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich09	Richerences - Centre Village 2	AS-RESEAU-00000053	08/10/2009	2315	74 297,58	0	0,00	0,00	74 297,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marché 09	Marché Assain 2009	AS-RESEAU-00000051	31/12/2009	2315	446,56	0	0,00	0,00	446,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marché 10	Marchés 2010	AS-RESEAU-00000055	16/04/2010	2315	4 522,47	0	0,00	0,00	4 522,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2152				113 750,81		0,00	0,00	113 750,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2156				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2118				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2178				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich04	Richerences-STEP	AS-STEP-00000002	01/01/1984	21751	81 756,58	30	2 729,16	81 756,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich05	Richerences-STEP travaux améliorateur	AS-STEP-00000003	01/01/1993	21751	25 303,49	30	844,00	17 722,91	7 580,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2179				107 060,07		3 573,16	99 479,48	7 580,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich01	Richerences-Réseau 1ere tranche	AS-RESEAU-00000007	01/01/1981	21752	47 564,69	85	581,84	31 854,89	15 709,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich02	Richerences-Réseau 1ere tranche complément	AS-RESEAU-00000008	01/01/1982	21752	87 730,75	60	1 462,00	46 785,86	40 944,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich03	Richerences-Réseau 2eme tranche	AS-RESEAU-00000009	01/01/1984	21752	24 557,71	40	408,00	12 679,00	11 878,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich06	Richerences - Extension Réseau 1998	AS-RESEAU-00000010	31/12/1998	21752	33 511,98	60	559,00	8 944,00	24 567,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich07	Richerences - Extension Réseaux 1999	AS-RESEAU-00000011	14/10/1999	21752	13 639,00	60	227,00	3 405,00	10 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich12	Richerences - Mise en place ch Estagniers/estensi.	AS-RESEAU-00000052	31/12/2008	21752	2 511,60	0	0,00	0,00	2 511,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich11	Richerences - Schéma directeur assainissement	AS-SCHEMA-00000003	31/12/2008	21752	28 834,36	0	0,00	0,00	28 834,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich13	Richerences - Extension Réseaux 1959 - 31/12/05	AS-RESEAU-00000011-3117	31/12/2005	2317	818,66	0	0,00	0,00	818,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich10	Richerences - Aménagement espaces publics	AS-RESEAU-00000061	31/12/2008	2317	42 142,26	0	0,00	0,00	42 142,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 21752				281 311,01		3 298,16	103 668,75	177 642,26	103 668,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2184				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2313				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Rich14	Richerences - Réhab Ch Bourbouron	AS-RESEAU-00000083	18/03/2014	2315	596,64	0	0,00	0,00	596,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2315				596,64		0,00	0,00	596,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL 2317				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL				502 718,53		6 812,00	203 148,24	342 531,21	497 915,08	203 148,24	3 691,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le Président de la CCEPPG.

ABONNES	GRILLON	VALREAS	VISAN	TOTAL
1 914,00	741,00	4 347,00	5 693,00	5 111,00
2 014,00		4 347,00	5 693,00	5 852,00

2015
 ID: 1157-2015_129-DE
 2015
 1157-2015_129-DE

ETAT DE L'ACTIF - AEP - COMMUNE DE RICHERENCHES

ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

RESTITUTION DES BIENS - VENTILATION PAR COMMUNE (application de répartition)

Code Bien	Designation	Numéro Inventaire	Date d'entrée	Cpte Acquisition	Valeur d'origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	Montant VNC	RICHERENCHES			VALREAS			VISAN			GRILLON	
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.
Total 2051					0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 2118					0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEP-Rich2	Extension centre village 2 Richerenches	AEP-RESEAU-000032	23/07/2009	21531	50 426.00	50	1 206.00	3 627.50	46 798.50	50 426.00	3 627.50	46 798.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 21531					50 426.00		1 206.00	3 627.50	46 798.50	50 426.00	3 627.50	46 798.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEP-Rich1	Richerenches Estagniers 2009 Richerenches	AEP-RESEAU-000031	23/07/2009	21561	14 114.54	40	422.00	1 266.99	12 847.55	14 114.54	1 266.99	12 847.55								
AEP-02-1	Marché 2010-2013	AEP-RESEAU-000036	13/07/2010	21561	455.11	0	0.00	0.00	455.11	17.67	0.00	17.67	326.99	0.00	326.99	50.52	0.00	50.52	59.93	0.00
AEP-02	Consultation travaux	AEP-RESEAU-000035	31/12/2010	21561	4 757.70	0	0.00	0.00	4 757.70	184.74	0.00	184.74	3 418.36	0.00	3 418.36	528.14	0.00	528.14	626.46	0.00
Total 21561					19 327.35		422.00	1 266.99	18 060.36	14 316.95	1 266.99	13 049.96	3 745.35	0.00	3 745.35	578.66	0.00	578.66	686.39	0.00
Total 21718					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 21758					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 217532					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 217561					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 2188					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEP-01	Recherche nouveau captage-Etude	AEP-CAPTAGE-000003	22/07/2011	2315	56 910.36	0	0.00	0.00	56 910.36	2 209.77	0.00	2 209.77	40 889.56	0.00	40 889.56	6 317.43	0.00	6 317.43	7 493.60	0.00
AEP-03	Maillage réseaux Grillon/Valreas	AEP-RESEAU-000064	31/12/2013	2315	2 400.00	0	0.00	0.00	2 400.00	93.19	0.00	93.19	1 724.38	0.00	1 724.38	266.42	0.00	266.42	316.02	0.00
AEP-Richa	Richerenches - AV Rebasse	AEP-RESEAU-000066	18/03/2014	2315	1 386.00	0	0.00	0.00	1 386.00	1 386.00	0.00	1 386.00								
Total 2315					60 696.36		0.00	0.00	60 696.36	3 688.96	0.00	3 688.96	42 613.94	0.00	42 613.94	6 583.85	0.00	6 583.85	7 809.62	0.00
Total 2317					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 266					0.00	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 275					0.00	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ACTIF					130 449.71		1 628.00	4 894.49	125 555.22	68 431.89	4 894.49	63 537.40	46 359.29	0.00	46 359.29	7 162.51	0.00	7 162.51	8 496.01	0.00

ABONNEMENTS	GRILLON	RICHERENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	841	248	4 589	709	5 546
2014	841	248	4 589	709	6 387

Le Président de la CCEPPG,

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
 Affiché le 22/12/2015
 ID: 84-2015-04068

11/12/2015
 DEC. 2015
 1127-2015_129-DE

COMMUNE DE RICHERENCHES
PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation				
								1er Echéance	Echéances suivantes			richerences	valéas	visan	grillon	total
total 1312					0.00	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFP-Rich2	RICHERENCHES - FNDAE - Réfection Centre Ville	CG 84	AFP-RESEAU-000032	2012	47 724.60	13913	50	974.00	1 948.00	45 776.60	47 724.60	0.00	0.00	0.00	0.00	47 724.60
AFP-SIAES8	SIAEP - FNDAE/FSR-Schéma directeur AEP	CG 84	AFP-SCHEMA-000001	2012	3 223.58	13913				3 223.58	144.15	2 667.33	412.10			3 223.58
total 1313					50 948.18	TOTAL 13913		974.00	1 948.00	49 000.18	47 868.75	2 667.33	412.10	0.00	0.00	50 948.18
	INTEGRATION			2012	115 794.30	13918				115 794.30	5 177.96	95 813.20	14 803.14			115 794.30
AFP-SIAES8	SIAEP - Schéma directeur AEP	AGENCE EAU	AFP-SCHEMA-000001	2010	6 447.00	13918	10	604.45	1 813.35	4 633.65	288.29	5 334.53	824.16			6 447.00
total 1318					122 241.30	TOTAL 13918		604.45	1 813.35	81.09	120 427.95	3 466.23	101 347.73	15 627.32	0.00	122 241.30
TOTAL					173 189.48			3 761.35	81.09	169 428.13	53 338.00	103 615.06	16 039.43	0.00	173 189.48	

Clé répartition SIAE

ABONNES RICHERENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	248	4 589	5 546

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation				
								1er Echéance	Echéances suivantes			richerences	valéas	visan	grillon	total
total 1312					2 410.90	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	2 410.90	0.00	0.00	0.00	2 410.90	
AS-Rich11	RICHERENCHES - Schéma directeur	ER PACA	AS-SCHEMA-00000003	2013	2 410.90	13912				2 410.90	2 410.90	0.00	0.00	0.00	2 410.90	
total 1312					2 410.90	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	2 410.90	0.00	0.00	0.00	2 410.90	
AS-Rich12	RICHERENCHES - FNDAE - Ch Estagniers	CG 84	AS-RESEAU-00000052	2012	11 500.00	13913				11 500.00	11 500.00	0.00	0.00	0.00	11 500.00	
AS-Rich11	RICHERENCHES - Schéma directeur-Dot AERMC+B4	CG 84	AS-SCHEMA-00000003	2012	16 876.30	13913				16 876.30	16 876.30	0.00	0.00	0.00	16 876.30	
total 1313					28 376.30	TOTAL 13913		0.00	0.00	28 376.30	28 376.30	0.00	0.00	0.00	28 376.30	
	INTEGRATION en 2009 écritures antérieures			2012	364 780.33	13918				125 537.26	239 243.07	166 577.00	175 335.98		364 780.33	
total 1318					364 780.33	TOTAL 13918		0.00	0.00	125 537.26	239 243.07	166 577.00	175 335.98	0.00	364 780.33	
TOTAL					395 567.53				125 537.26	270 030.27	53 654.53	166 577.00	175 335.98	0.00	395 567.53	

Le Président de la CCEPPG,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015
 Reçu en préfecture le 04/12/2015
 Affiché le **09 DEC. 2015**
 ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

Certifié exécutoire :

RESTITUTION DES COMPETENCES

« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT

COMMUNE DE VALREAS

PREAMBULE

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;

2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence]....

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci, auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **VALREAS**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015
Reçu en préfecture le 04/12/2015
Affiché le **09 DEC. 2015**
ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

BIENS RESTITUES

AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –

- Station d'épuration, lits d'épandage, Poste de relevage, Unité de dépotage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –

- Droits d'eau SI du Lez,
- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées,
- Parts sociales Crédit Agricole et écritures spécifiques.

SUBVENTIONS LIEES

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires ²

A

Le

Pour l'E.P.C.I.
Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,
Le Maire,

² Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**



ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

AS-Val 32	Vairéas-Réseaux la Grève et CD 142	AS-RESEAU-000000037	17/06/2003	217532	8 208.40	50	164.16	1 965.37	6 243.03	8208.40	1965.37	6243.03						
AS-Val 33	Vairéas-Réseaux chemin du lac	AS-RESEAU-000000038	07/11/2003	217532	8 839.31	50	176.79	1 992.82	6 846.49	8839.31	1992.82	6846.49						
AS-Val 36	Vairéas-Schéma d'assainissement	AS-SCHEMA-000000001	19/08/2004	217532	75 803.60	50	1 516.07	15 981.91	59 821.69	75803.60	15981.91	59821.69						
AS-Val 35	Vairéas-Réseaux la Grève	AS-RESEAU-000000040	05/10/2004	217532	2 138.87	50	43.60	467.73	1 671.14	2138.87	467.73	1671.14						
AS-Val 34	Vairéas-Réseaux Portailon / route de Nyons	AS-RESEAU-000000039	05/10/2004	217532	364 615.40	50	7 292.31	79 405.15	285 210.25	364615.40	79405.15	285210.25						
AS-Val 37	Vairéas-Réseaux cours du Borteuil	AS-RESEAU-000000041	25/10/2006	217532	346 073.87	50	6 929.48	61 268.15	285 205.72	346073.87	61268.15	285205.72						
AS-Val 38	Vairéas-Réseaux chemin du lac 1007	AS-RESEAU-000000042	15/05/2007	217532	30 098.05	50	601.96	4 718.70	25 379.35	30098.05	4718.70	25379.35						
Total 217532					3 534 218.46		58 089.20	1 657 098.26	3 677 320.20	3 534 218.46	1 657 098.26	3 677 320.20						
Total 2184					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Val 39	Vairéas-Stat. Pré Trait. Vini-2009	AS-STEP-000000007	28/05/2009	2313	23 807.58	0	0.00	0.00	23 807.58	23807.58	0.00	23807.58						
AS-Val 43	Vairéas STEP - Unité Dipotage 2013	AS-STEP-000000009-2313	31/12/2013	2313	85 854.87	0	0.00	0.00	85 854.87	85854.87	0.00	85854.87						
Total 2313					109 662.45		0.00	0.00	109 662.45	109 662.45	0.00	109 662.45						
AS-Val 50	Vairéas - ER Rue de Roussel	AS-RESEAU-000000077	18/03/2014	2315	328.99	0	0.00	0.00	328.99	328.99	0.00	328.99						
AS-Val 51	Vairéas - Nivert Route de Nyons	AS-RESEAU-000000078	18/03/2014	2315	2 684.43	0	0.00	0.00	2 684.43	2684.43	0.00	2684.43						
AS-Val 52	Vairéas - ER Du La Remezore	AS-RESEAU-000000079	19/03/2014	2315	1 234.79	0	0.00	0.00	1 234.79	1234.79	0.00	1234.79						
AS-Val 55	Vairéas - Réhab Avenue Meynard	AS-RESEAU-000000082	18/03/2014	2315	2 345.31	0	0.00	0.00	2 345.31	2345.31	0.00	2345.31						
Total 2315					6 593.52		0.00	0.00	6 593.52	6 593.52	0.00	6 593.52						
Total 2317					0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
TOTAL					6 493 875.32		130 490.20	3 511 241.62	2 982 633.70	6 493 875.40	3 511 241.62	2 981 355.76	483.15	483.15	0.00	0.00	0.00	625.19

Le Président de la CEEPRG

ABONNES	GRILLON	SHERPICK	VAIRÉAS	VISAN	TOTAL
2014		195	4 347	569	5 111
2014	741	195	4 347	569	5 852

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

ETAT DE L'ACTIF - AEP - COMMUNE DE VALREAS

ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

Code bien	Designation	Numéro inventaire	Date d'Entrée	Cpte Acquisition	Valeur d'origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	Montant VNC	RICHERENCHES		VALREAS		VISAN		GRILLON		
										V.O.	Total Amort.	V.O.	Total Amort.	V.O.	Total Amort.	V.O.	Total Amort.	V.O.
Total 2051					0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 2118					0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA103	Bricht Plomb rue St Jean/Scaptons	ALP-BRICHT-000002	15/12/2010	21531	11 621.79	40	290.00	891.79	10 730.00	0.00	0.00	11 621.79	891.79	10 730.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA104	Bricht Plomb imp. St Antoine/Grand Rue	ALP-BRCHT 000003	18/05/2011	21531	13 024.08	0	0.00	0.00	13 024.08	0.00	0.00	13 024.08	0.00	13 024.08	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA105	Bricht Plomb Niel/Augutin/Couvent Cordeliers/Mistral	ALP-BRCHT 000004	19/12/2011	21531	28 333.72	0	0.00	0.00	28 333.72	0.00	0.00	28 333.72	0.00	28 333.72	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 21531					52 979.59		290.00	891.79	52 087.80	0.00	0.00	52 979.59	891.79	52 087.80	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA101	Extension route du Lac 2009	ALP-RESEAU-000033	25/11/2009	21561	19 914.78	40	595.00	1 803.08	18 111.70	0.00	0.00	19 914.78	1 803.08	18 111.70	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA102	Extension Lot. le Clos 2010	ALP-RESEAU-000035	15/06/2010	21561	1 170.00	40	34.00	141.32	1 028.68	0.00	0.00	1 170.00	141.32	1 028.68	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA107	Encorbellement pont Canonne	ALP-RESEAU-000053	19/12/2012	21561	23 331.39	0	0.00	0.00	23 331.39	0.00	0.00	23 331.39	0.00	23 331.39	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-02-1	Marché 2010-2013	ALP-RESEAU-000036	13/07/2010	21561	455.11	0	0.00	0.00	455.11	17.67	0.00	326.99	0.00	326.99	50.52	0.00	59.93	0.00
ALP-VA106	Réseau (avec BP) rue Marius Durand	ALP-RESEAU-000038	19/12/2011	21561	20 702.22	0	0.00	0.00	20 702.22	0.00	0.00	20 702.22	0.00	20 702.22	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA108	- Réhab Place A Briand	ALP-RESEAU-000060	22/04/2013	21561	32 525.04	0	0.00	0.00	32 525.04	0.00	0.00	32 525.04	0.00	32 525.04	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA109	- Extension réseau Centre de Loisirs	ALP-RESEAU-000062	25/04/2013	21561	100 678.29	0	0.00	0.00	100 678.29	0.00	0.00	100 678.29	0.00	100 678.29	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA110	Acquisition Terrain OLLIVI	ALP-TERRAIN-000010	24/02/2014	21561	3 690.91	0	0.00	0.00	3 690.91	0.00	0.00	3 690.91	0.00	3 690.91	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-02	Consultation travaux	ALP-RESEAU-000036	31/12/2010	21561	4 757.70	0	0.00	0.00	4 757.70	184.74	0.00	3 418.36	0.00	3 418.36	528.14	0.00	528.14	626.46
Total 21561					207 225.44		629.00	1 944.40	205 281.04	202.41	0.00	205 757.98	1 944.40	203 813.58	578.66	0.00	578.66	686.39
Total 21718					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 21758					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 217532					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 217561					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 2188					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-01	Recherche nouveau protocole-Etude	ALP-CARTAGE-000003	22/07/2011	2315	56 910.36	0	0.00	0.00	56 910.36	2 209.77	0.00	40 889.56	0.00	40 889.56	6 317.43	0.00	6 317.43	7 493.60
ALP-03	Maillage réseaux Grillon/Valreax	ALP-RESEAU-000064	31/12/2013	2315	2 400.00	0	0.00	0.00	2 400.00	93.19	0.00	1 724.38	0.00	1 724.38	266.42	0.00	266.42	316.02
ALP-VA111	- Rte Nyons /Ch. Saffres	ALP-RESEAU-000065	18/03/2014	2315	1 322.18	0	0.00	0.00	1 322.18	0.00	0.00	1 322.18	0.00	1 322.18	0.00	0.00	0.00	0.00
ALP-VA112	- Réhab Av Meynard	ALP-RESEAU-000070	19/03/2014	2315	2 441.03	0	0.00	0.00	2 441.03	0.00	0.00	2 441.03	0.00	2 441.03	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 2315					63 073.57		0.00	0.00	63 073.57	2 302.96	0.00	46 377.15	0.00	46 377.15	6 583.85	0.00	6 583.85	7 809.62
Total 2317					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 266					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 275					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL					323 278.60		919.00	2 836.19	320 442.41	2 505.37	0.00	305 114.74	2 836.19	302 278.55	7 162.51	0.00	7 162.51	8 496.01

Le Président de la CCEPPG,

ABONNÉS	GRILLON	RICHERENCHES	VALREAS	MISAN	TOTAL
2014	841	248	4 589	709	5 546
2014	841	248	4 589	709	6 387

COMMUNE DE VALREAS
PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeirrenches	valréas	visan	griffon
total 1312					0.00	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	3 223.58	0.00	0.00	0.00	0.00
AEP-SIAES8	SIAEP - FNDAE/FSR-Schéma directeur AEP	DG 84	AEP-SICHEWA-000001	2012	3 223.58	13913					3 223.58	144.15	2 667.33	412.10	3 223.58
total 1313					3 223.58	TOTAL 13913		0.00	0.00	0.00	3 223.58	144.15	2 667.33	412.10	3 223.58
AEP-SIAES8	INTEGRATION			2012	95 813.20	13918					95 813.20	5 177.96	95 813.20	14 803.14	115 794.30
AEP-Vai	SIAEP - Schéma directeur AEP	AGENCE EAU	AEP-SICHEWA-000001	2010	6 447.00	13918	10	604.45	1 813.35	1 500.44	4 633.65	286.29	5 334.53	824.18	6 447.00
03/04/05/06	VALREAS- Bricht Plomds	AGENCE EAU	AEP-BRCHT-000002/3/4 - RESEAU 38	2013/ 2014	136 800.00	13918				136 800.00	136 800.00				136 800.00
total 1318					239 060.20	TOTAL 13918		604.45	1 813.35	1 813.35	237 246.85	5 464.25	237 847.73	15 627.32	239 041.80
TOTAL											5 610.40	240 615.06	16 039.43	0.00	262 264.88

Clé répartition SIAE

ABONNÉS	RICHEIRRENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	248	4 589	709	5 546

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeirrenches	valréas	visan	griffon
total 1312					0.00	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
total 1313					0.00	TOTAL 13913		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AS-Vai-31	INTEGRATION en 2009 écritures antérieures			2012	166 577.00	13918				166 577.00	166 577.00				166 577.00
AS-Vai-48	Valréas-Réseaux cours Jean Jaurès	AGENCE EAU	AS-RESEAU-00000036	2013	-20 095.40	13918				-20 095.40	-20 095.40				-20 095.40
total 1318					165 381.60	TOTAL 13918		0.00	0.00	0.00	18 900.00	18 900.00	0.00	0.00	18 900.00
TOTAL											165 381.60	165 381.60	0.00	0.00	165 381.60

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**



ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

RESTITUTION DES COMPETENCES

« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT

COMMUNE DE VISAN

PREAMBULE

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;

2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence]....

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci, auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **VISAN**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

BIENS RESTITUÉS

AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –

- Poste de relevage,
- Station d'épuration, lits d'épandage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –

- Droits d'eau SI du Lez,
- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées,
- Parts sociales Crédit Agricole et écritures spécifiques.

SUBVENTIONS LIEES

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires ²

A

Le

Pour l'E.P.C.I.
Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,
Le Maire,

² Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

ETAT DE L'ACTIF - AEP - COMMUNE DE VISAN

ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

RESTITUTION DES BIENS - VENTILATION PAR COMMUNE (application de répartition)

Code Bien	Designation	Numero inventaire	Date d'Entrée	Cpte Acquisition	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	Montant VNC	VISAN			RICHERENCHES			VALREAS			GRILLON				
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC		
Total 2051					0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total 2118					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 21531					0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-Visan3	N.D.V. 2010	AEF-RESEAU-000059	15/10/2009	21561	5 104.77	40	152.00	481.30	4 623.47	481.30	4 623.47	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-Visan2	Rue Réchaussil 2010	AEF-RESEAU-000034	02/02/2010	21561	123 866.39	50	2 962.00	8 930.20	114 936.19	123 866.39	114 936.19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-Visan4	Extension réseau les Auzières	AEF-RESEAU-000054	31/12/2012	21561	70 085.90	0	0.00	0.00	70 085.90	70 085.90	70 085.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-02-1	Marché 2010-2013	AEF-RESEAU-000036	13/07/2010	21561	455.11	0	0.00	0.00	455.11	50.52	50.52	17.67	0.00	17.67	326.99	0.00	326.99	0.00	326.99	0.00	0.00	0.00	59.93
AEF-Visan3	Extension rue Congrégation	AEF-RESEAU-000039	19/12/2011	21561	9 151.66	0	0.00	0.00	9 151.66	0.00	9 151.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-Visan5	- Rue de la Cure partie haute	AEF-RESEAU-000061	23/04/2013	21561	3 940.75	0	0.00	0.00	3 940.75	0.00	3 940.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-Visan6	- Réhab Rue Calade	AEF-RESEAU-000040	29/07/2013	21561	5 252.51	0	0.00	0.00	5 252.51	0.00	5 252.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-02	Consultation travaux	AEF-RESEAU-000036	31/12/2010	21561	4 757.70	0	0.00	0.00	4 757.70	528.14	528.14	184.74	0.00	184.74	3 418.36	0.00	3 418.36	0.00	3 418.36	0.00	0.00	0.00	626.46
Total 21561					222 614.79		3 114.00	9 411.50	213 203.29	217 980.64	9 411.50	202.41	0.00	202.41	3 745.36	0.00	3 745.36	0.00	3 745.36	0.00	0.00	0.00	686.39
Total 21718					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 21758					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 21752					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 217561					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 2188					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AEF-01	Recherche nouveau captage-Etude	AEF-CAPTAGE-000003	22/07/2011	2315	55 910.36	0	0.00	0.00	56 910.36	6 317.43	6 317.43	2 209.77	0.00	2 209.77	40 889.56	0.00	40 889.56	0.00	40 889.56	0.00	0.00	0.00	7 493.60
AEF-03	Mallage réseau Grillon/Valréas	AEF-RESEAU-000064	31/12/2013	2315	2 400.00	0	0.00	0.00	2 400.00	266.42	266.42	93.19	0.00	93.19	1 724.38	0.00	1 724.38	0.00	1 724.38	0.00	0.00	0.00	316.02
AEF-Visan7	- Chemin Dieuleft	AEF-RESEAU-000069	19/09/2014	2315	236.76	0	0.00	0.00	236.76	0.00	236.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 2315					59 547.12		0.00	59 547.12	6 820.61	6 820.61	2 302.96	0.00	2 302.96	42 613.94	0.00	42 613.94	0.00	42 613.94	0.00	42 613.94	0.00	0.00	7 809.62
Total 2317					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 266					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 275					0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ACTIF					282 161.91		3 114.00	9 411.50	272 750.41	224 801.25	9 411.50	2 505.37	0.00	2 505.37	46 359.30	0.00	46 359.30	0.00	46 359.30	0.00	0.00	0.00	8 496.01

Le Président de la CCEPPG,

ABONNES	GRILLON	RICHERENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	841	248	4 589	709	5 546
2014	841	248	4 589	709	6 387

Préfecture de la Drôme
 2015
 2015-2015_129-DE

COMMUNE DE VISAN
PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A PRENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation				
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeresses	visas	grillon	total	
total 1312					0.00	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
AEP-SIAESB	SIAEP- FNDAE/FSR Schéma directeur AEP	DG 84	AEP-SCHEMA-000001	2012	3 223.58	13913				3 223.58	3 223.58	144.15	2 657.33	412.10	3 223.58	
total 1313					3 223.58	TOTAL 13913		0.00	0.00	0.00	3 223.58	144.15	2 657.33	412.10	3 223.58	
AEP-SIAESB	INTEGRATION			2012	115 794.30	13918				115 794.30	115 794.30	5 177.96	95 813.20	14 803.14	115 794.30	
AEP-SIAESB	SIAEP- Schéma directeur AEP	AGENCE EAU	AEP-SCHEMA-000001	2010	6 447.00	13918	10	604.45	1 813.35	4 633.65	4 633.65	288.29	5 394.93	824.18	6 447.00	
AEP-SIAESB	VISAN - PVR Ch. NdV		AEP-RESEAU-000059	2009	24 177.88	13918				24 177.88	24 177.88			24 177.88	24 177.88	
total 1318					146 419.18	TOTAL 13918		604.45	1 813.35	5 066.25	5 066.25	5 066.25	5 011.79	39 006.20	146 419.18	
TOTAL										1 813.35	231.82	147 829.41	1 313.06	40 217.31	0.00	149 642.76

Clié répartition SIAE

ABONNES	RICHESSSES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	248	4 589	709	5 546

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A PRENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeresses	visas	grillon	total
total 1312					0.00	TOTAL 13912		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
total 1313					0.00	TOTAL 13913		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AS-Visan-07	INTEGRATION en 2009 écritures amé/leures			2012	364 780.33	13918				22 867.35	22 867.35	166 577.00	175 335.98	364 780.33	364 780.33
AS-Visan-07	VISAN - PVR Ch. NdV	Divers redevable	AS-RESEAU-0000048	2006	2 698.80	13918	30	89.00	534.00	2 164.80	2 164.80		2 698.80	2 698.80	
AS-Visan-07	VISAN - PVR Ch. NdV repris à tort	Divers redevable	AS-RESFAL-0000048			13918			2 338.00				0.00	0.00	
total 1318					367 479.13	TOTAL 13918		89.00	2 872.00	2 164.80	2 164.80	2 164.80	2 698.80	175 335.98	367 479.13
TOTAL										2 872.00	2 164.80	2 164.80	2 698.80	175 335.98	367 479.13

COMMENTAIRES

Visan : A priori la PVR de 2.698,80 € n'a pas été reprise à compter de 2006 comme dans les documents transmis à l'époque puisqu'elle ne figurait pas dans la balance de transfert de 2009 établie par la Trésorerie (cf Compte 13918).
 Donc le montant amorti est de 534 € et non 829,80 €
 De plus la PVR de 26.876,68 € a été reprise sur les exercices 2013 et 2014 à tort pour 2.338 € compte tenu du fait que l'écriture a été annulée car ayant été titrée à l'époque par la commune avant le transfert.

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_129-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Excusés :	18
Absents :	1
Procurations : ...	15
Suppléants :	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL

Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO

Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant

Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX

Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT

Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant

Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL

M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN

M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER

M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAM BONNET

M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-130 : Demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le bâtiment abritant le siège administratif de la Communauté de Communes

Monsieur le Président expose que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles avant le 1^{er} janvier 2015 à l'ensemble des usagers et ce, quel que soit le type de handicap.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_130-DE

Compte tenu du retard pris dans la mise aux normes au niveau national, le gouvernement a retenu la proposition d'agendas d'accessibilité programmée. Ceux-ci accordent un nouveau délai pour la mise en accessibilité (de 3 à 9 ans suivant le patrimoine concerné) et évitent donc au propriétaire d'être menacé de plaintes, mais l'exposent désormais à de nouvelles sanctions financières s'il ne respecte pas ses engagements dans les délais prévus.

Le législateur a également prévu la possibilité d'obtenir un report de la date de dépôt d'un Ad'AP pour motif technique ou financier, pouvant aller jusqu'à 36 mois.

La Communauté de Communes devrait déposer un Ad'AP pour ses locaux administratifs dont la mise en accessibilité (création d'un ascenseur) doit s'accompagner d'une restructuration des locaux. Les travaux correspondants ont été évalués en 2014 à 300.000 euros HT.

Au vu de la situation financière délicate de la Communauté de Communes (marge d'autofinancement courant négative en 2014, budget primitif réglé par arrêté préfectoral en 2015), il paraît nécessaire de revoir le projet initial en application des nouvelles réglementations en vigueur et, éventuellement, de revoir la destination de ce bâtiment.

Par conséquent, il conviendrait de disposer d'un temps d'étude suffisant pour s'assurer de déposer un Ad'AP adapté, cohérent et soutenable financièrement.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser une demande de prorogation du délai de dépôt d'un Ad'AP pour ces locaux, étant rappelé qu'un service de substitution a été, dans l'attente, mis en place en rez-de-chaussée du bâtiment.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le Décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu le Décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté accessibilité du 8 décembre 2014,

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou de deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_130-DE

AUTORISE une demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée pour le bâtiment abritant le siège administratif de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MG'.

Certifié exécutoire : 2024/07/24

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Excusés :	18
Absents :	1
Procurations : ...	15
Suppléants :	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAM BONNET
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-131 : Contrat de ville 2015-2020 conclu par la Commune de Valréas - Signature de la Communauté de Communes en tant que partenaire institutionnel - Autorisation

Monsieur le Président expose que la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instaure à compter du 1^{er} janvier 2015 un nouveau cadre d'action de la politique de la ville.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, par délibération en date du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal de Valréas a adopté le contrat de

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015
Reçu en préfecture le 04/12/2015
Affiché le **09 DEC. 2015**
ID : 084-200040681-20151127-2015_131-DE

ville 2015-2020 portant sur le quartier prioritaire couvrant les quartiers Centre ancien, Les Tours, La Gaillarde, le Mistral et Le Sévigné à Valréas.

Pour mémoire, la Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville, qui devront tous être signés avant fin 2015.

Les contrats de ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Cette nouvelle politique de la ville est fondée sur une géographie prioritaire simplifiée, s'appuyant sur un critère objectif de revenu des habitants, mesuré à partir d'une référence locale et nationale.

C'est ainsi que 1.300 quartiers prioritaires ont été définis par l'Etat à l'échelle nationale, dont celui de Valréas.

Le contrat de ville constitue un cadre de référence qui définit les orientations et les relations entre partenaires sur une période de 6 ans, les orientations étant déclinées autour de quatre piliers thématiques :

- Développement économique et emploi, la Cité du Végétal étant à cet égard citée comme élément moteur de ce développement économique
- Jeunesse, éducation et parentalité
- Habitat et cadre de vie
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance

Le contrat de ville est conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat, mais il appartient également aux différents partenaires institutionnels, dont la Communauté de Communes, de participer à la signature de ce document, le pilotage du contrat étant assuré par la Commune.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à signer, en tant que partenaire institutionnel, le contrat de ville 2015-2020 conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat,

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_132-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Excusés :	18
Absents :	1
Procurations : ...	15
Suppléants :	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J. FAGARD - M.H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT
Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-132 : Syndicat départemental d'énergies de la Drôme - SDED - Instauration d'une commission consultative avec les EPCI - Désignation d'un représentant à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT

Monsieur le Président expose que la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique promulguée le 18 août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015_132-DE

Le Président du Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a saisi la Communauté de Communes pour que soit désigné un représentant titulaire au sein de cette commission, créée par délibération syndicale du 02 octobre dernier.

Cette commission, qui doit être instituée avant le 1^{er} janvier 2016 doit :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données ;
- comprendre un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant ;
- se réunir au moins une fois par an.

Un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le Préfet dite « loi NOME ».

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (article L. 229-26 du code de l'environnement) ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le Conseil est donc invité à désigner un représentant titulaire pour représenter la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT créée par le SDED.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Thierry DANIEL a fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette commission.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

DECIDE de désigner le délégué communautaire pour représenter la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT créée par le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme dans le cadre d'un vote à main levée.

DECIDE de désigner Monsieur Thierry DANIEL comme délégué communautaire à la Commission Energie.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Myriam-Henri GROS



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_133-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	25
Excusés :.....	18
Absents :	1
Procurations :...	15
Suppléants :.....	2

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT
Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-133 : Rénovation de l'éclairage dans une optique d'optimisation de la consommation énergétique - Demande de financement auprès du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation - Présentation d'un dossier de demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du marché de gestion, d'entretien et de rénovation de l'éclairage public passé avec l'entreprise INEO RSE, des programmes annuels de rénovation sont réalisés sur les Communes de l'Enclave des Papes, l'objectif étant qu'au terme du contrat, l'ensemble du parc de l'Enclave ait été mis aux normes.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015_133-DE

Monsieur le Président rappelle en outre qu'après une première étape (2010-2011) portant notamment sur la mise aux normes des armoires électriques sur les Communes rurales et la réalisation d'un projet exemplaire sur la Commune de Valréas concernant la réhabilitation d'un site en technologie LED, les années 2012 à 2014 ont vu le remplacement ou la rénovation de 356 points lumineux pour une réduction moyenne de la consommation sur ces points de l'ordre de 50 %.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est envisagé, pour 2015, de réaliser une opération sur les Communes de Valréas, Grillon et Visan, étant précisé que dans le cadre de la contractualisation, la Communauté de Communes pourrait à nouveau prétendre à une dotation de 30.000 euros, devant s'attacher à prendre en compte des objectifs de développement durable. (Le taux d'intervention peut aller jusqu'à 60 % d'une dépense de 50.000 € HT)

Un des critères de développement durable retenu par le Conseil Départemental est : « mise en place de solutions techniques visant à optimiser les consommations d'énergie et de flux », étant précisé qu'un programme de rénovation de l'éclairage public visant une réduction de l'ordre de 50 % de la consommation entre parfaitement dans ce cadre.

Monsieur le Président précise qu'après examen de l'état du parc sur les Communes concernées et du budget 2015 affecté aux opérations de rénovation, il est proposé de réaliser une opération portant sur le remplacement de 103 points lumineux (pour une économie d'énergie globale de 52 % sur les points lumineux concernés).

Monsieur le Président précise en outre que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût	82.316,00 euros HT	
CG 84	30.000,00 euros	35,5 %
Autofinancement CCEPPG	52.316,00 euros	63,5 %

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de bien vouloir d'une part, valider la réalisation d'un programme de rénovation de l'éclairage public sur les Communes de Valréas, Grillon et Visan et, d'autre part, approuver son plan de financement et la constitution du dossier de demande de subvention correspondant.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

VALIDE le programme de rénovation de l'éclairage public 2015 relatif au remplacement de 103 points lumineux (pour une économie d'énergie globale de 52% sur les points lumineux concernés - puissance installée diminuée de 10.246 KW) sur les Communes de Valréas, Grillon et Visan.

APPROUVE le plan de financement de cette opération dont le coût est estimé à 82.316,00 euros HT, tel que décrit ci-dessous :

Coût	82.316,00 euros HT	
CG 84	30.000,00 euros	35,5 %
Autofinancement CCEPPG	52.316,00 euros	63,5 %

SOLLICITE du Conseil Départemental de Vaucluse, dans le cadre de la contractualisation 2015, une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**

